

BELLON S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 août 2018)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour Egho – 2, Avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 août 2018)

BELLON S.A.

17 place de la Résistance
92130 Issy-les-Moulineaux

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bellon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- la société Bellon a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et a également évalué s'il existait des indices de perte de valeur sur les actifs à durée d'utilité déterminée selon les modalités décrites dans les notes 2.8 et 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et la méthode retenue pour l'évaluation de la valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons également examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données utilisées notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'élaboration des plans d'activité et nous avons vérifié que la note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée ;

- les provisions couvrant les engagements de retraite et autres avantages assimilés selon les modalités décrites dans les notes 2.17 et 4.16 de l'annexe aux comptes consolidés ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes. Nous avons examiné les données et hypothèses retenues par ces actuaires ainsi que leurs conclusions et nous avons vérifié que la note 4.16 fournissait une information appropriée.

Les éléments mentionnés ci-dessus reposent sur le recours à des estimations et des hypothèses sous-jacentes, qui ont par nature un caractère incertain. Comme précisé dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en présence de conditions différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de

BELLON S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 août 2018 - Page 3*

vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

En application de la loi, nous vous signalons que le président du Directoire n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification de la déclaration prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 février 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Husserr

KPMG Audit
Département de KPMG SA



Hervé Chopin

COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOÛT 2018

1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2017-2018	2016-2017 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	3	20 407	20 698
Coût des ventes	4.1	(17 320)	(17 450)
Marge brute		3 087	3 248
Charges administratives et commerciales	4.1	(1 969)	(1 985)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	3 et 4.8	4	5
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	3	1 122	1 268
Autres produits opérationnels	4.1	10	24
Autres charges opérationnelles ⁽²⁾	4.1	(141)	(176)
Résultat opérationnel		991	1 116
Produits financiers	4.2	43	35
Charges financières	4.2	(146)	(155)
Quote-part dans les résultats des autres entreprises mises en équivalence	4.8	2	4
Résultat avant impôt		890	1 000
Impôt sur les résultats	4.3	(245)	(343)
Résultat net		646	725
Dont :			
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		417	486
PART REVENANT AU GROUPE		229	239

(1) Après reclassements liés à la nouvelle présentation du compte de résultat consolidé (voir note 2.22.1).

(2) Dont 137 millions d'euros de coûts enregistrés au cours de l'exercice 2016-2017 dans le cadre du programme d'adaptation et de simplification. Ainsi, ont été reclassés en autres produits et charges opérationnels 51 millions d'euros qui étaient auparavant comptabilisés en coûts des ventes et 65 millions d'euros auparavant comptabilisés en charges administratives et commerciales. Un montant de 20 millions d'euros était inclus en autres produits et charges opérationnels

2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2017-2018	2016-2017
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		646	725
Éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat			
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	4.10.2 et 4.13		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture	4.15 et 4.13		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de couverture transférée en résultat	4.15 et 4.13		
Écarts de conversion		(245)	(260)
Écarts de conversion transférés en résultat			(3)
Impôts sur les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat	4.13		
Part des autres éléments du résultat global dans les entreprises mises en équivalence, nets d'impôts	4.13 et 4.8	(1)	(3)
Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	4.16.1 et 4.13	79	72
Impôts sur les autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	4.13	(13)	(21)
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL APRES IMPOTS		(180)	(215)
RESULTAT GLOBAL		466	510
Dont :			
Part revenant au Groupe		161	164
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		305	346

3 État consolidé de la situation financière

Actif

(en millions d'euros)	NOTES	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations corporelles	4.4	619	590
Ecart d'acquisition	4.5	5 869	5 514
Autres immobilisations incorporelles	4.6	704	511
Investissements clients	4.7	558	547
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.8	83	89
Actifs financiers non courants	4.10	158	130
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	3	4
Autres actifs non courants	4.11	18	17
Impôts différés	4.19	105	187
TOTAL ACTIF NON COURANT		8 117	7 589
ACTIF COURANT			
Actifs financiers courants	4.10	36	32
Instruments financiers dérivés actifs	4.15	15	7
Stocks		280	257
Créances d'impôt	4.11	176	185
Clients et autres créances	4.11	4 121	4 050
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	4.10	1 042	909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.12	1 673	2 110
TOTAL ACTIF COURANT		7 343	7 550
TOTAL DE L'ACTIF		15 460	15 139

Passif et capitaux propres

(en millions d'euros)	NOTES	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital		0	0
Primes d'émission		285	285
Réserves et résultats non distribués		642	642
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		927	927
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE		2 042	2 255
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 969	3 182
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières	4.14	3 972	3 470
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	7	13
Avantages au personnel	4.16	391	464
Autres passifs non courants	4.18	190	181
Provisions	4.17	88	93
Impôts différés	4.19	126	137
TOTAL PASSIF NON COURANT		4 774	4 358
PASSIF COURANT			
Découverts bancaires	4.12	28	38
Emprunts et dettes financières	4.14	514	676
Instruments financiers dérivés passifs	4.15	1	1
Dettes d'impôt		98	104
Provisions	4.17	73	61
Fournisseurs et autres dettes	4.18	4 223	3 955
Chèques et Cartes de Services à rembourser		2 780	2 764
TOTAL PASSIF COURANT		7 717	7 599
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		15 460	15 139

4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2017-2018	2016-2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat opérationnel des sociétés intégrées		988	1 179
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		317	281
Provisions		(15)	(31)
Résultat net d'impôt des cessions et autres éléments sans impact trésorerie		20	(3)
Produits des participations		19	11
Intérêts payés		(133)	(138)
Intérêts encaissés		49	22
Impôts payés		(128)	(271)
Autofinancement		1 117	1 050
Variation du BFR lié à l'activité		(7)	(15)
Variation des stocks		(6)	(13)
Variation des clients et autres créances		(160)	(196)
Variation des fournisseurs et autres dettes		193	179
Variation des Chèques et Cartes de Services à rembourser		194	149
Variation des actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses		(228)	(134)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		1 110	1 035
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations		(329)	(309)
Cessions d'immobilisations		31	19
Variation des investissements clients	4.7	11	(16)
Variation des actifs financiers et participations mises en équivalence		(40)	(38)
Acquisitions de filiales		(683)	(257)
Cessions de filiales		11	(11)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(1 000)	(612)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	4.13	(13)	(11)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(254)	(220)
Achats d'actions propres	4.13	1	-
Augmentation de capital		1	1
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		(487)	(339)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle		25	24
Émissions d'emprunts et dettes financières (hors location financement)	4.14	710	1 118
Remboursements d'emprunts et dettes financières	4.14	(388)	(147)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		(405)	426
VARIATION DE TRESORERIE		(295)	849
Incidence des différences de change et autres		(132)	(139)
Trésorerie à l'ouverture		2 072	1 362
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4.12	1 645	2 072

5 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION	ACTIONS PROPRES	RESERVES ET RESULTAT	ÉCARTS DE CONVERSION	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
							PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Notes									
Capitaux propres au 31 août 2016	25 710		397	(135)	769	(166)	865	2 332	3 197
Résultat net					239		239	486	725
Autres éléments du résultat global nets d'impôts					17	(92)	(75)	(140)	(215)
Résultat global					256	(92)	164	346	510
Dividendes versés					(9)		(9)	(235)	(244)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(1 455)		(112)	112					
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)					15		15	28	43
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle					(105)		(105)	(213)	(318)
Autres variations ⁽¹⁾					(3)		(3)	(3)	(6)
Capitaux propres au 31 août 2017	24 255		285	(23)	923	(258)	927	2 255	3 182
Résultat net					229		229	417	646
Autres éléments du résultat global nets d'impôts					24	(92)	(68)	(112)	(180)
Résultat global					253	(92)	161	305	466
Dividendes versés					(16)		(16)	(253)	(269)
Réduction de capital par annulation d'actions propres			(130)	130					
Paiements fondés sur les actions (nets d'impôts)					16		16	27	43
Variation de pourcentage d'intérêt sans perte ou gain de contrôle					(157)		(157)	(287)	(444)
Autres variations ⁽¹⁾					(4)		(4)	(6)	(9)
CAPITAUX PROPRES AU 31 AOÛT 2018	24 255		155	107	1 015	(350)	927	2 042	2 969

(1) Y compris les effets de l'hyperinflation et la comptabilisation d'engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle donnés en dehors d'un regroupement d'entreprises.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Bellon S.A est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux depuis le 23 mai 2016.

Pour les besoins de ce document, « Bellon » signifie Bellon S.A., « le groupe » signifie l'ensemble de Bellon S.A. et du groupe Sodexo, et « Sodexo » ou « le groupe Sodexo » signifie l'ensemble de Sodexo S.A et ses filiales consolidées.

Les comptes consolidés de Bellon S.A. ont été arrêtés par le Directoire en date du 15 janvier 2019 et présentés au conseil de surveillance le même jour. Ils seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires le 29 mai 2019.

1. FAITS MARQUANTS

Le Groupe Sodexo a renforcé son offre Sports & Loisirs avec l'acquisition de *Centerplate Inc.* aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne et au Canada. Sodexo a également fait l'acquisition de *The Good Eating Company* au Royaume-Uni pour les Services aux entreprises et *Morris Corporation* en Australie en Energie & Ressources. Des initiatives stratégiques ont été menées avec l'acquisition d'une participation majoritaire dans *FoodChéri* en France et l'expertise et l'offre technique ont été renforcées avec l'acquisition de *Kim Yew* à Singapour.

L'impact des acquisitions sur les comptes consolidés est détaillé en note 4.22.

Le Groupe Sodexo a, le 29 mars 2018, procédé au remboursement intégral d'un montant de 147 millions de dollars US de l'emprunt souscrit en mars 2011 auprès d'investisseurs américains et a souscrit le 27 juin 2018 à un nouvel emprunt de 400 millions de dollars US auprès d'investisseurs américains à échéance juin 2023.

Le Groupe Sodexo a également émis le 22 mai 2018 un nouvel emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance mai 2025.

A l'issue de l'Assemblée générale mixte du 23 janvier 2018, Denis Machuel a succédé à Michel Landel et officiellement pris les fonctions de Directeur Général du Groupe Sodexo.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Bases de préparation des états financiers

2.1.1 Base de préparation des informations financières 2017-2018

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Sodexo ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standard Board* (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date de clôture de la période afin d'être en conformité avec le référentiel appliqué par le Groupe Sodexo. Une liste complète des normes adoptées par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/commission/index_en. Bellon .S.A. établit un arrêté des comptes sur la même période que sa fille pour l'établissement des comptes consolidés.

L'exercice comparatif est arrêté selon les mêmes principes.

Les chiffres figurant dans les tableaux ont été préparés en milliers d'euros et sont présentés et arrondis en millions d'euros (sauf indication contraire).

Concernant les normes IFRS applicables au Groupe, les dates d'application des IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne ont été les mêmes que celles des IFRS publiées par l'IASB au cours des trois derniers exercices, compte tenu de la date de clôture de la société. Ainsi, les éventuelles différences entre les deux référentiels, liées au décalage dans le temps de l'approbation par l'Union européenne, sont sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire

Les nouvelles normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2017 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

2.1.3 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation des normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui ne sont pas d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2017.

Le Groupe n'applique pas les normes IFRS n'ayant pas encore été approuvées par l'Union européenne à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe étudie actuellement les impacts de l'application des normes IFRS 16 « Contrats de location », IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

- IFRS 16 – Contrats de location, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019

La norme IFRS 16 supprime la distinction à opérer entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Tous les contrats de location, sauf exemptions pour les contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, devront désormais être comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentant le droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et d'une dette représentant les loyers fixes à payer sur la durée attendue du contrat de location.

Le travail de recensement des contrats de location s'est poursuivi durant l'exercice à travers les différents Segments et Régions.

Le Groupe estime que le montant de la dette à reconnaître au bilan pourrait être proche d'1 milliard d'euros (montant non actualisé), hors concessions, pour lesquelles l'impact est encore en cours d'évaluation.

- IFRS 9 – Instruments financiers, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018

La nouvelle norme IFRS 9 définit trois grandes phases autour de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers :

- Phase I « classification et évaluation » : le principal impact attendu pour le Groupe concerne les titres disponibles à la vente, instruments de capitaux propres, dont les variations de juste valeur devront désormais être comptabilisées intégralement en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon le choix établi par le Groupe pour chaque investissement à la date d'application. Le choix pour chacun des titres disponibles à la vente n'est pas encore arrêté. Concernant les titres Bellon SA (détenus par Sofinsod, filiale à 100% du Groupe Sodexo), aujourd'hui comptabilisés au coût historique, une évaluation externe est en cours pour déterminer quelle pourrait être la juste valeur de cette participation minoritaire, compte tenu de ses particularités ;
- Phase II « dépréciation » : IFRS 9 exige de passer à un modèle de calcul de pertes attendues en lieu et place du modèle actuel de pertes encourues. Les travaux lancés l'année passée pour mettre en place la matrice de provisionnement au sein du Groupe sont encore en cours. Le Groupe n'anticipe pas de changement significatif concernant le provisionnement ;
- Phase III « comptabilité de couverture » : l'impact de l'application de la phase III n'est pas significatif dans la mesure où le Groupe y a très peu recours.

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, applicable pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018

Le travail d'analyse des impacts d'IFRS 15 est désormais finalisé. IFRS 15 aura peu d'impact sur les comptes du Groupe. Ceci s'explique notamment par le fait que les investissements clients définis au paragraphe 2.9 des principes comptables étaient déjà amortis en déduction du revenu sur la durée de la prestation, ce qui est la méthode comptable préconisée par la nouvelle norme.

Du côté des activités Services sur sites, nous estimons que l'impact total sur le chiffre d'affaires ne dépassera pas 20 points de base en valeur absolue. Deux principaux impacts ont été identifiés :

- Dans certaines situations, et ce principalement à la demande des clients, le Groupe est parfois amené à payer des redevances ou loyers concernant l'utilisation des espaces et équipements mis à notre disposition sur les sites pour que nous puissions délivrer notre prestation. Conformément aux principes d'IFRS 15, nous avons considéré que cette redevance devait être comptabilisée en déduction du chiffre d'affaires correspondant.
- Nous avons réapprécié notre comptabilisation dans les différentes situations, au regard des nouveaux concepts définis par IFRS 15, du chiffre d'affaires sur une base brute ou sur une base nette. Nous considérons que certains contrats vont ainsi devoir être désormais comptabilisés sur une base brute dans le nouveau référentiel.

Du côté des activités Avantages et Récompenses, aucun impact significatif n'a été identifié.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les états financiers, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe et des filiales ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont effectuées de façon continue sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent :

- la dépréciation des actifs courants et non courants (cf. notes 4.9 à 4.11) ;
- la juste valeur des instruments financiers dérivés (cf. note 4.15) ;
- les provisions et litiges (cf. notes 4.17 et 4.27) ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies (cf. note 4.16) ;
- l'activation des impôts différés (cf. note 4.19) ;
- les paiements fondés sur des actions (cf. note 4.21) ;
- la valorisation des *écarts d'acquisitions* et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que leur durée de vie estimée (cf. note 4.22).

2.3 Principes et méthodes de consolidation

2.3.1 Transactions intragroupe

Les transactions intragroupes, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.3.2 Méthode de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par Bellon S.A., directement ou indirectement. Le contrôle existe lorsque le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels ne sont pris en considération que dans la mesure où ils confèrent au Groupe des droits substantifs. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles Bellon S.A. a directement ou indirectement une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ni exercer un contrôle conjoint. Les coentreprises sont les entités sur lesquelles Bellon S.A. exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint et dans lesquelles Bellon S.A. a des droits sur les actifs nets de l'entité. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe détient plusieurs participations dans des sociétés-projets créées dans le cadre de contrats de partenariat public-privé (PPP). Ces contrats PPP permettent aux gouvernements de faire appel au secteur privé pour concevoir, construire, financer et gérer des infrastructures publiques (hôpitaux, écoles, garnisons, établissements pénitentiaires) avec des critères de performance très précis. Une analyse est conduite pour chacune de ces participations afin de déterminer s'il s'agit d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le Groupe n'intervient dans ces projets en tant qu'investisseur en capital et en dette subordonnée que dans la mesure où il est prestataire de service de la société-projet.

Le détail des principales sociétés consolidées à la clôture de l'exercice est présenté en note 6.

2.3.3 Conversion

Les taux de change retenus proviennent des cotations à la Bourse de Paris et sur les grandes places financières internationales.

2.3.3.1 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change provenant de cette conversion sont enregistrés en charges et produits financiers.

Les actifs et passifs non monétaires en devises étrangères comptabilisés au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les transactions de la période sont converties au cours de change de la date de transaction.

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net dans une entreprise étrangère consolidée, sont inscrites en autres éléments du résultat global jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net.

2.3.3.2 ÉTATS FINANCIERS LIBELLES EN DEVICES ETRANGERES

Pays à monnaie stable

Les états financiers individuels de chaque société consolidée sont présentés en fonction de l'environnement économique local (monnaie fonctionnelle) dans lequel opère chacune de ces entreprises.

Afin de présenter des états financiers consolidés, tous les actifs et passifs en devise étrangère des sociétés consolidées sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (l'euro) au cours de clôture et le compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les écarts de change en résultant sont inscrits en autres éléments du résultat global, dans la rubrique « Écarts de conversion ».

Pays hyper-inflationnistes

Pour les pays hyper-inflationnistes, l'écart entre le résultat converti au cours moyen et le résultat converti au cours de clôture est porté en charges et produits financiers.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine figure parmi les pays hyper-inflationnistes. Les impacts de l'hyperinflation de ce pays sont, sur l'exercice, non significatifs aux bornes du Groupe.

Traitement des filiales implantées au Venezuela

À la fin de l'année 2009, le Venezuela est entré dans la liste des pays hyper-inflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29. À compter de l'exercice clos le 31 août 2010, le Groupe a donc appliqué, pour la préparation des comptes consolidés, les règles de comptabilisation spécifiques prévues par cette norme aux transactions de ses filiales opérant dans ce pays et ayant pour devise fonctionnelle la monnaie locale du pays.

À partir de l'exercice 2009-2010, le Groupe a décidé de ne plus se référer au taux de change officiel décrété par le gouvernement vénézuélien et a utilisé le taux de change correspondant à sa meilleure estimation du taux de change auquel le Groupe pourrait remonter les fonds de son activité au Venezuela. En février 2015, le gouvernement vénézuélien a annoncé la mise en place d'un nouveau système de change SIMADI (Système de change marginal), puis du DICOM en mars 2016. À partir de mi-juillet 2015, le Groupe a décidé de recourir à ces systèmes de change et a effectivement réalisé des opérations sur le DICOM à partir de l'exercice 2016-2017. Ainsi, le Groupe considère au 31 août 2018, comme au 31 août 2017, que la meilleure estimation du taux de change auquel le Groupe pourrait remonter les fonds de son activité au Venezuela est le dernier taux de change observé sur le DICOM. Le taux de change utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2017 est de 1 USD = 3 250 VEF, soit 1 euro = 3 843 VEF, et celui utilisé pour l'exercice clos le 31 août 2018 est de 1 USD = 6 112 000 VEF, soit 1 euro = 7 121 091 VEF.

2.4 Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. La juste valeur de la contrepartie transférée correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Lors de la première consolidation d'une filiale ou participation, le Groupe évalue l'ensemble des éléments identifiables acquis à leur juste valeur à cette date. Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de *l'écart d'acquisition* s'ils interviennent dans le délai d'affectation qui ne peut excéder un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs, y compris en ce qui concerne les impôts différés actifs qui, s'ils sont reconnus au-delà d'un an après la date de l'acquisition, génèrent un produit d'impôt. Les *écarts d'acquisition* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises est inclus dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les *écarts d'acquisition* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation sont décrites ci-après en note 2.8. Les pertes de valeurs éventuelles constatées au compte de résultat sont irréversibles.

2.4.1 Ecarts d'acquisition

L'écart résiduel correspondant à l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le montant payé), augmenté du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (évaluées soit à leur juste valeur, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis) sur la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris est inscrit à l'actif de l'état consolidé de la situation financière sur la ligne écarts d'acquisition.

L'option d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à leur juste valeur ou pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

2.4.2 Acquisitions à conditions avantageuses

Lorsque la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris de la société acquise à la date d'acquisition excède le prix d'acquisition augmenté du montant de la participation ne donnant pas le contrôle, les écarts d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

2.4.3 Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle, en l'absence de prise ou de perte de contrôle, sont comptabilisées en capitaux propres. Notamment, lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée par le Groupe, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire des capitaux propres consolidés acquise est enregistré en capitaux propres – part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale (y compris les écarts d'acquisition) reste inchangée.

2.4.4 Ajustements et/ou compléments de prix

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable. Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat sauf lorsque la contrepartie transférée constitue un instrument de capitaux propres.

2.4.5 Regroupement d'entreprises réalisé par étapes

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination de l'écart d'acquisition à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe.

2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultant de droits légaux ou contractuels sont comptabilisées à leur juste valeur séparément de l'écart d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatées.

Les immobilisations incorporelles, sauf certaines marques dont la durée d'utilité n'est pas limitée, sont des immobilisations à durée d'utilité déterminée et sont amorties selon le mode linéaire sur les durées suivantes en fonction de leur durée d'utilité prévue :

Progiciels de gestion intégrés	3-7 ans
Logiciels	3-5 ans
Brevets et licences	2-10 ans
Relations clientèle	3-20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3-20 ans

Les marques acquises dont la durée de vie est déterminée sont amorties, sur une durée généralement inférieure à dix ans. Certaines marques, pour lesquelles le Groupe estime que la période pendant laquelle elles pourront être utilisées n'est pas limitée, notamment sur la base de critères de pérennité et de notoriété, ne font pas l'objet d'amortissement.

Compte tenu des caractéristiques juridiques des baux commerciaux français, les droits au bail sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée et ne font pas l'objet d'amortissement.

Les coûts liés à l'acquisition de licences et logiciels sont inscrits à l'actif sur la base de coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur, à l'exception des terrains figurant au coût diminué des pertes de valeur. Ce coût inclut les dépenses qui sont directement liées à l'acquisition du bien et le coût estimé de l'obligation de remise en état d'une partie de l'actif le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus comme un composant séparé, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont alors immobilisés.

Les immobilisations corporelles sont amorties, selon l'approche par composant, sur leur durée d'utilité et en tenant compte de leur valeur résiduelle. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié.

Les durées généralement retenues pour le Groupe sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Véhicules à moteur	4 ans
Bateaux et pontons flottants (selon les composants)	5 à 15 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs corporels sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice qu'un actif corporel pourrait subir une perte de valeur.

2.7 Contrats de location

Les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés comme suit :

- la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est constatée à l'actif de l'état consolidé de la situation financière au commencement du contrat de location ;
- la dette correspondante est enregistrée en dettes financières ;
- les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité et de la durée du contrat si le Groupe n'a pas une assurance raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire jusqu'à échéance du contrat.

2.8 Dépréciation d'actifs

2.8.1 Dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'il existe des indices de pertes de valeur. Ces pertes de valeurs comptabilisées en compte de résultat sont réversibles.

2.8.2 Dépréciation des actifs à durée d'utilité indéterminée

Les écarts d'acquisitions et les autres actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée (tels que certaines marques) font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice. Les résultats sont ensuite confortés par la réalisation de l'analyse sur la base des données au 31 août.

2.8.2.1 UNITES GENERATRICES DE TRESORERIE

Les immobilisations, qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes permettant de les tester individuellement, sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les tests de valorisation sont réalisés par UGT ou par groupe d'UGT au plus petit niveau auquel les écarts d'acquisitions sont suivis par le Groupe.

Depuis l'exercice 2016-2017, les écarts d'acquisitions sont suivis avec un découpage par secteurs opérationnels, tels qu'ils ressortent de l'organisation du Groupe (voir note 3) :

- l'activité Services sur Site :
 - Entreprises et Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées,
 - Santé, regroupé avec Séniors
 - Éducation, regroupant Écoles et Universités

- L'activité Services Avantages & Récompenses constitue quant à elle une seule UGT.

Les tests de dépréciations des écarts d'acquisitions ne sont pas réalisés à un niveau supérieur au secteur opérationnel avant regroupement pour les besoins de l'information sectorielle.

Les actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT incluent :

- les écarts d'acquisition qui leur sont affectés dans la mesure où l'UGT ou le groupe d'UGT sont susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ;
- les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les investissements clients et le besoin en fonds de roulement net.

2.8.2.2 INDICES DE PERTES DE VALEUR

Les principaux indices de perte de valeur retenus sur les unités génératrices de trésorerie portent sur la baisse significative du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que sur les évolutions du marché.

2.8.2.3 METHODE DE DETERMINATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat quand la valeur comptable de l'actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre :

- sa juste valeur diminuée des coûts de la vente correspondant au montant auquel le Groupe serait en mesure de vendre l'actif (après coûts de cession) lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ; et
- sa valeur d'utilité, correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'utilisation continue et de la cession *in fine* d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

La valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT est déterminée sur la base des flux de trésorerie après impôts qui ressortent des plans d'activité et d'une valeur terminale calculée en extrapolant les données de la dernière année. Les plans d'activité sont établis généralement sur un à cinq ans. Ces plans d'activités ont été établis pour chaque secteur opérationnel résultant de la nouvelle organisation du Groupe, décrite en note 3.

La Direction du Groupe et de ses filiales a budgété le résultat d'exploitation en fonction des performances passées et du développement du marché qu'elle anticipe.

Le taux de croissance retenu au-delà de la période de ces plans correspond au taux de croissance du secteur opérationnel concerné, en tenant compte des zones géographiques dans lesquelles ce secteur opérationnel est opéré.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital calculé pour le Groupe, majoré pour certaines UGT ou groupes d'UGT, d'une prime pour tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels les activités sont réalisées pour le secteur opérationnel concerné.

Les taux de croissance et d'actualisation retenus pour les tests de dépréciation de la période sont décrits en note 4.9.

2.8.2.4 COMPTABILISATION DES PERTES DE VALEUR

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

2.8.3 Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur, sur un actif autre qu'un écart d'acquisition, ne peut être reprise que s'il existe des indicateurs que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Le montant de la reprise éventuelle est alors basé sur les nouvelles estimations de sa valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.9 Investissements clients

Dans le cadre de certains contrats, le Groupe peut réaliser des contributions financières. Il peut s'agir, par exemple de participations au financement de matériels et aménagements de locaux des clients nécessaires à la réalisation de ses prestations ou autres participations financières qui sont récupérées sur la durée du contrat. La durée d'amortissement est généralement inférieure à 10 ans mais elle peut s'étendre au-delà en fonction de la durée du contrat. L'amortissement de ces actifs est comptabilisé en déduction du revenu sur la durée de la prestation.

Dans le tableau de flux de trésorerie, la variation du montant net des investissements clients est présentée dans les flux d'investissements.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Ils sont valorisés selon la méthode du FIFO – premier entré premier sorti.

2.11 Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué éventuellement du montant de la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

2.12 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe à la date de transaction qui correspond à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les justes valeurs des actifs financiers et instruments dérivés sont généralement déterminées sur la base des cotations de marché ou d'évaluations réalisées par les établissements financiers dépositaires.

2.12.1 Actifs financiers

Pour les besoins de l'évaluation et de la comptabilisation, les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories :

- **les actifs financiers disponibles à la vente** regroupent les participations non consolidées, les valeurs mobilières de placement sur des supports à plus de trois mois et les fonds réservés. Ils sont mesurés à la juste valeur et les variations de juste valeur sur de tels actifs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés en autres éléments du résultat global est porté au compte de résultat. Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Lorsqu'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est généralement définie en fonction des critères financiers appropriés à la situation spécifique du titre. Lorsque la juste valeur de ces actifs financiers n'est pas déterminable de manière fiable, ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- **les prêts et créances** regroupent les dépôts et cautionnements et les prêts consentis à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers sont enregistrés dans l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur puis ultérieurement comptabilisés au coût amorti, ce qui équivaut à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais significatifs. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée ;
- **les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat** incluent les autres actifs financiers détenus à des fins de transaction et acquis en vue d'être vendus à court terme. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces actifs est enregistrée en résultat financier.

2.12.2 Instruments financiers dérivés

La politique du Groupe est de financer majoritairement ou autant que possible les acquisitions dans la monnaie de la société acquise en privilégiant les taux fixes.

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. Les variations ultérieures de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat sauf pour ceux remplissant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Pour les instruments de couverture de flux de trésorerie, la documentation nécessaire a été mise en place dès l'origine et mise à jour à chaque clôture.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en autres éléments du résultat global pour la partie efficace de la couverture et sa reconnaissance dans le compte de résultat est différée jusqu'à la réalisation du sous-jacent. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat. Les valeurs de marché des instruments dérivés sont généralement déterminées à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

2.12.3 Engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe a consolidé les engagements donnés concernant des rachats de participations ne donnant pas le contrôle par la constatation d'une dette financière en application de la norme IAS 32. Le Groupe a comptabilisé les engagements de rachat des participations ne donnant pas le contrôle conclus dans le cadre de regroupements d'entreprises de la façon suivante :

- comptabilisation de la dette relative à ces engagements dans les autres dettes financières pour la valeur actuelle de l'engagement de rachat ;
- annulation des participations ne donnant pas le contrôle correspondant ; et
- constatation d'un écart d'acquisition complémentaire pour le solde.

2.12.4 Emprunts bancaires et obligataires

Tous les emprunts, incluant également les lignes de crédit utilisées et les découverts bancaires, sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à celle-ci.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux permettant d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier après actualisation des flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance. Ce calcul prend en compte les frais d'émission et les différences entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et les valeurs de remboursement.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds de caisse et les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements ont une maturité inférieure à trois mois à la souscription ou sont disponibles à tout moment pour un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût de l'actif sous-jacent s'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif immobilisé qualifié. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Actions propres

Les actions de la société Bellon S.A. détenues par Bellon S.A. et/ou par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions auto détenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de la période.

2.16 Provisions

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation juridique ou implicite à la clôture, s'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources et si son montant peut être estimé de façon fiable.

Les provisions comprennent, notamment, des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale (hors impôts sur les résultats) liés à l'exploitation. Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

2.17 Avantages au personnel

2.17.1 Avantages à court terme

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) dont le règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

2.17.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- les coûts des régimes à cotisations définies sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles.

La méthode actuarielle retenue par le Groupe pour évaluer ces engagements est la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société.

Le calcul des engagements tient compte notamment de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux d'augmentation des salaires et du taux de rotation des salariés, et suppose la prise en compte des hypothèses macroéconomiques des différents pays dans lesquels le Groupe opère (telles que le taux d'inflation ou le taux d'actualisation).

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, l'écart entre le rendement des actifs de régime et le produit inclus en résultat financier au titre des actifs de régime ainsi que, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

La modification du niveau de prestation d'un régime existant ou la création d'un nouveau régime à prestations définies constituent des coûts des services passés reconnus immédiatement en résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la comptabilisation des différents éléments relatifs aux plans est la suivante :

- l'obligation nette des actifs de couverture est comptabilisée en non courant au passif de l'état consolidé de la situation financière lorsque les engagements sont supérieurs aux actifs de couverture ;
- les montants relatifs aux plans sont comptabilisés en non courant à l'actif de l'état consolidé de la situation financière lorsque la valeur des actifs de couverture est supérieure aux engagements. Un excédent d'actif n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut excéder la valeur actualisée de tout avantage disponible sous la forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime ;
- la charge comptabilisée au compte de résultat comprend :
 - les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, le coût des services passés et les effets des liquidations de régime qui sont comptabilisés en résultat opérationnel,
 - le coût (produit) financier sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé en appliquant au passif (à l'actif) net le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies au début de l'exercice.

Le Groupe participe à des plans multi-employeurs (notamment aux États-Unis). Les organismes gestionnaires de ces plans ne sont pas en mesure de communiquer les informations nécessaires pour les comptabiliser comme des plans à prestations définies ; ces plans sont donc comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies (voir note 4.17.1.3).

2.17.3 Autres avantages à long terme au personnel

Les autres avantages à long terme au personnel sont évalués selon IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passif non courant tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels et les coûts des services passés dus à la modification d'un régime existant ou à la création d'un nouveau régime sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

2.18 Chèques et Cartes de Services à rembourser

Les Chèques et Cartes de Services à rembourser sont comptabilisés en passif courant et à leur juste valeur, qui correspond à la valeur faciale des titres en circulation ou retournés à Sodexo mais non encore remboursés aux affiliés.

2.19 Paiements fondés sur des actions

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions du Groupe Sodexo et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les services reçus qui sont rémunérés par ces plans sont comptabilisés en charges, en contrepartie directe d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date d'octroi.

Le Groupe réexamine annuellement le nombre d'options potentiellement exerçables dont l'acquisition est attendue ainsi que le nombre d'actions attribuées gratuitement qui seront probablement livrées au regard des conditions d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les caractéristiques des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.21.

2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un impôt différé :

- la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; et
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont comptabilisés respectivement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs résiduels sur différences temporelles et reports déficitaires (après imputation des impôts différés passifs) ne sont constatés que si leur récupération a été jugée probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.21 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Présentation du compte de résultat par destination

Le Groupe présente le compte de résultat par destination.

Le résultat opérationnel se compose donc des éléments suivants :

- la marge brute ;
- les charges administratives et commerciales ; et
- les autres produits et charges opérationnels.

Afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante de Sodexo et de simplifier la comparaison avec ses principaux concurrents, le compte de résultat est modifié à compter de l'exercice 2017-2018, afin d'y inclure un résultat d'exploitation, qui ajouté aux « autres produits opérationnels » et « autres charges opérationnelles », correspond au résultat opérationnel.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment les éléments suivants :

- les plus ou moins-values liées à des changements de périmètre,
- les gains et pertes liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi,
- les coûts de restructuration et de rationalisation,
- les coûts liés aux acquisitions,
- les amortissements et dépréciations des relations clientèle et des marques,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- la dépréciation d'actifs non-courants ainsi que d'autres éléments significatifs inhabituels ou non récurrents.

Le résultat d'exploitation comprend également la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

L'information sectorielle est présentée sur la base du résultat d'exploitation, cet agrégat étant celui désormais suivi par le Comité Exécutif, principal décideur opérationnel.

Le compte de résultat ainsi que l'information sectorielle de l'exercice 2016-2017 ont été retraités pour être conformes à cette nouvelle présentation.

Les coûts liés au programme d'Adaptation et de Simplification initié en 2015-2016 pour une durée de dix-huit mois, consistant en une adaptation renforcée des coûts opérationnels sur site, une simplification de l'organisation et une plus grande mutualisation à l'échelle internationale, sont présentés dans les autres charges opérationnelles.

2.22.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte de la vente de prestations de services liées aux activités ordinaires des filiales consolidées :

- pour les Services sur Site, il s'agit de l'ensemble des revenus prévus dans les contrats en tenant compte de notre qualité de principal (la majeure partie des cas) ou d'agent ;
- pour les Services Avantages et Récompenses, le chiffre d'affaires comprend principalement les commissions reçues des clients, les commissions reçues des affiliés, les produits financiers provenant des placements des fonds déagés par l'activité et les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue/reçue, net des rabais, remises et ristournes ainsi que de la TVA et autres taxes. De plus, il est enregistré lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie des coûts encourus ou à encourir associés à la prestation.

Dans le cas de prestations de services de restauration et des autres Services sur Site, le chiffre d'affaires est reconnu au moment où le service est rendu.

En ce qui concerne les Services Avantages et Récompenses, les commissions reçues des clients sont comptabilisées lors de l'émission des chèques et leur envoi au client ou lorsque les cartes sont créditées ; les commissions reçues des affiliés sont comptabilisées lors du remboursement des chèques ou de l'utilisation des cartes. Les gains réalisés sur les chèques et cartes non remboursés sont enregistrés en tenant compte de leur date d'expiration et du délai de présentation des titres par les affiliés au remboursement.

2.22.3 Remises, rabais et ristournes

Dans le cadre de contrats d'approvisionnement en denrées et autres produits avec ses fournisseurs et distributeurs, le Groupe peut obtenir des remises, rabais ou ristournes au titre des achats réalisés dans le cadre de ces contrats. Ces remises, rabais ou ristournes sont acquis en fonction de volumes d'achats réalisés dans le cadre du contrat, ou lorsque les achats réalisés sur une certaine période excèdent certains seuils définis contractuellement, ou encore, prennent la forme de montants fixes en contrepartie de certains engagements comme des clauses d'exclusivité pour le fournisseur. Les remises, rabais ou ristournes restent acquis au Groupe sous réserve du respect du contrat client et de la législation applicable. La méthode de comptabilisation de ces remises, rabais ou ristournes est la suivante :

- ceux acquis dans le cadre des contrats de restauration ou services de facilities management sont comptabilisés en réduction du coût des ventes ;
- ceux liés à des achats faits dans le cadre de services de gestion des approvisionnements sont comptabilisés en revenus.

Ils sont généralement reconnus durant la période pendant laquelle les achats sont effectués, sur la base des volumes achetés pendant la période et du taux de remise contractuel. Ceux qui dépendent de l'atteinte de certains seuils sont reconnus en proportion des achats déjà réalisés dès lors que nous estimons probable le fait que les volumes d'achat dépasseront les seuils contractuels définis. Dans les cas où le Groupe n'estime pas probable que ses volumes d'achat dépasseront ces seuils contractuels, ces éléments

sont reconnus dès lors que ces seuils sont atteints. Les remises, rabais et ristournes fixes sont reconnus immédiatement sauf si certaines conditions doivent être remplies pour les acquérir, ou s'il existe une relation clairement établie entre ce montant promis et les volumes d'achats futurs. Dans de tels cas, le Groupe reconnaît ces remises, rabais et ristournes fixes sur la durée de l'engagement.

Ils sont généralement reconnus durant la période pendant laquelle les achats sont effectués, sur la base des volumes achetés pendant la période et du taux de remise contractuel. Ceux qui dépendent de l'atteinte de certains seuils sont comptabilisés à l'issue de la période de mesure prévue au contrat lorsque les volumes sont atteints. Les montants fixes sont comptabilisés linéairement sur la période de l'engagement correspondant.

2.22.4 Impôts sur les résultats

Suite à l'instauration de la contribution économique territoriale (CET) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, le Groupe a opté pour la comptabilisation en impôts sur les résultats de la part de la CET relevant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les crédits d'impôt qui n'interviennent pas dans la détermination du résultat fiscal et qui sont toujours remboursés par l'État, lorsqu'ils n'ont pas été imputés sur l'impôt sur les sociétés, y compris le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en France par la 3^e loi de finances rectificative pour 2012, sont comptabilisés en tant que subventions, en déduction des charges auxquelles ils se rapportent.

2.23 Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

3. SECTEURS OPERATIONNELS

L'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne telles qu'elles sont suivies par le Comité Exécutif du Groupe, principal décideur opérationnel : Services sur Site, d'une part, et Services Avantages et Récompenses, d'autre part.

Pour l'activité Services sur Site, à compter de l'exercice 2016-2017 le Groupe a mis en place un suivi des segments mondiaux de clientèle au lieu du suivi antérieur par zones géographiques, afin de s'aligner sur la nouvelle organisation mise progressivement en place depuis septembre 2015. En effet, le Groupe s'est progressivement adapté en structurant son activité Services sur Site par segments mondiaux de clientèle, dans l'optique de mieux accompagner et servir ses clients, qu'ils soient locaux ou internationaux, et en mettant en place des fonctions mondiales destinées à optimiser et à standardiser les processus liés à ses offres de services et à ses activités fonctionnelles. Ces segments mondiaux de clientèle répondent à la définition de secteurs opérationnels selon IFRS 8.

Dans le cadre du suivi des activités des Services sur Site comme indiqué en note 2.22.1, le Groupe a introduit à compter de l'exercice 2017-2018, le résultat d'exploitation qui fait l'objet d'un suivi par segment avec le chiffre d'affaires au lieu du résultat opérationnel. Les secteurs opérationnels et regroupements de secteurs opérationnels présentés sont désormais les suivants :

- l'activité Services sur Site :
 - Entreprises et Administrations, qui regroupe Services aux Entreprises, Énergie & Ressources, Services aux Gouvernements, Sports & Loisirs ainsi que les Autres activités non segmentées,
 - Santé, regroupé avec Séniors
 - Éducation, regroupant Écoles et Universités
- l'activité Services Avantages et Récompenses.

Les secteurs opérationnels ayant fait l'objet de regroupements, au sein de chacune de ces activités, réalisent des opérations similaires, tant par la nature des services rendus que par les processus et méthodes employés pour fournir ces services, et présentent des caractéristiques économiques communes, notamment des taux de marge assez proches.

Les actifs et passifs sectoriels ne sont pas présentés, ces éléments ne faisant pas partie de la mesure de la performance de chaque secteur par le principal décideur opérationnel.

Aucun client du Groupe ni aucun contrat ne contribuent à plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.1 Par secteur d'activité

EXERCICE 2017-2018 (en millions d'euros)	SERVICES SUR SITE	ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS	SANTE & SENIORS	ÉDUCATION	SERVICES AVANTAGES & RECOMPENSES	ÉLIMINATIONS ET COUTS DE SUPPORT CENTRAUX	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	19 561	10 938	4 768	3 855	846		20 407
Ventes interactivités (Groupe)					4	(4)	
TOTAL	19 561	10 938	4 768	3 855	850	(4)	20 407
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	986	458	306	222	262	(126)	1 122

(1) Nouvel agrégat du compte de résultat consolidé (voir note 2.22.1) incluant la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

EXERCICE 2016-2017 (en millions d'euros)	SERVICES SUR SITE	ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS	SANTE & SENIORS	ÉDUCATION	SERVICES AVANTAGES & RECOMPENSES	ÉLIMINATIONS ET COUTS DE SUPPORT CENTRAUX	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	19 797	10 551	5 007	4 239	901		20 698
Ventes interactivités (Groupe)					4	(4)	
TOTAL	19 797	10 551	5 007	4 239	905	(4)	20 698
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	1 122	509	332	281	307	(245)	1 184

(1) Nouvel agrégat du compte de résultat consolidé (voir note 2.22.1) incluant la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe et excluant les autres charges et produits opérationnels.

3.2 Par pays significatif

L'activité du Groupe est répartie sur 72 pays dont deux ayant un chiffre d'affaires représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé : la France (son pays de domiciliation) et les États-Unis. Le chiffre d'affaires et les actifs non courants de ces pays sont les suivants :

AU 31 AOÛT 2018 (en millions d'euros)	FRANCE	ÉTATS-UNIS	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 721	8 243	9 443	20 407
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 290	3 827	2 635	7 752

(1) Immobilisations corporelles, écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

AU 31 AOÛT 2017 (en millions d'euros)	FRANCE	ÉTATS-UNIS	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires de l'activité (hors Groupe)	2 680	8 675	9 343	20 698
Actifs non courants ⁽¹⁾	1 287	3 244	2 631	7 162

(1) Immobilisations corporelles, écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles, investissements clients.

3.3 Par service

Le chiffre d'affaires par service se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Services de restauration	13 172	13 632
Services de facilities management	6 389	6 165
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES SERVICES SUR SITE	19 561	19 797
Services Avantages et Récompenses	850	905
Éliminations	(4)	(4)
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	20 407	20 698

4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2018

4.1 Charges opérationnelles par nature et autre charges et produits opérationnels

4.1.1 Charges opérationnelles par nature

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017 ⁽³⁾
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(326)	(280)
Charges de personnel		
• Salaires	(7 618)	(7 705)
• Autres charges de personnel ⁽¹⁾	(2 285)	(2 320)
Achats consommables et variations de stocks	(5 445)	(5 751)
Autres natures de charges ⁽²⁾	(3 745)	(3 463)
TOTAL	(19 419)	(19 519)

(1) Inclut principalement les charges sociales mais également les charges relatives aux plans à prestations définies (note 4.16), aux régimes de retraites à contribution définie (note 4.17) et aux actions attribuées gratuitement (note 4.21).

(2) Les autres charges comprennent principalement les charges de location simple 343 millions d'euros pour l'exercice 2017-2018, 317 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017, les honoraires, les autres achats consommés, les frais de sous-traitance et les frais de déplacements.

(3) Dont 137 millions d'euros de coûts enregistrés au cours de l'exercice 2016-2017 dans le cadre du programme d'Adaptation et de Simplification.

4.1.2 Autres charges et produits opérationnels

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Gains liés à des changements de périmètre	3	21
Gains liés aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi		3
Autres	7	
Total autres produits opérationnels	10	24
Coûts de restructuration et de rationalisation de l'organisation ⁽¹⁾	(42)	(137)
Coûts liés aux acquisitions	(15)	(6)
Pertes liées à des changements de périmètre	(18)	
Pertes liées aux modifications des avantages postérieurs à l'emploi		(2)
Amortissements et dépréciations des relations clientèle et des marques	(52)	(31)
Autres	(14)	
Total autres charges opérationnelles	(141)	(176)

(1) Correspond en 2016-2017 aux coûts engagés dans le cadre du plan d'Adaptation et de Simplification.

4.2 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Coût de l'endettement brut ⁽¹⁾	(125)	(112)
Produits générés par la trésorerie ou équivalents	31	15
COÛT DE L'ENDETTEMENT NET	(94)	(97)
Produits générés par les prêts et créances au coût amorti	3	3
Autres produits financiers ⁽²⁾	9	5
Autres charges financières ⁽³⁾	(11)	(29)
Écarts de change nets : gains (+) pertes (-)	(2)	6
Coût financier net sur le passif net au titre des régimes à prestations définies	(7)	(7)
Ajustement monétaire lié au traitement de l'hyper inflation	-	(4)
Variation de juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture	-	(3)
Autres ⁽⁴⁾	(1)	6
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS, NET	(103)	(120)
Dont produits financiers	43	35
Dont charges financières	(146)	(155)

(1) Le coût de l'endettement brut correspond à la charge d'intérêts relative aux passifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les intérêts relatifs aux instruments financiers de couverture.

(2) Y compris, pour l'exercice 2017-2018, des produits d'intérêts de retard au titre du remboursement de la contribution sur dividendes et autres impôts pour 8 millions d'euros ;

(3) Y compris, pour l'exercice 2016-2017, un montant de 11 millions d'euros en raison du remboursement par anticipation d'emprunts souscrits auprès d'investisseurs américains à hauteur de 108 millions de dollars US.

(4) Y compris, pour l'exercice 2016-2017, un produit de cession de participations minoritaires dans des PFI au Royaume-Uni.

4.3 Impôt sur les résultats

4.3.1 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Résultat avant impôt	891	1 068
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(6)	(9)
Résultat comptable avant impôt	885	1 059
Taux d'impôt de Sodexo SA	34,43%	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(305)	(365)
Différence de taux d'impôt pour les résultats obtenus par l'activité exercée dans d'autres pays que celui de l'entreprise consolidante	77	32
Remboursement de contribution additionnelle sur les dividendes versés	44	(11)
Charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	(7)	45
Autres impositions (-) et remboursements d'impôts (+)	(13)	3
Reports déficitaires utilisés ou activés au cours de l'exercice n'ayant pas donné lieu au cours des exercices précédents à la comptabilisation d'un impôt différé actif	5	12
Reports déficitaires générés au cours de l'exercice ou des exercices précédents n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif	(40)	(45)
Charge d'impôt réelle	(239)	(329)
Retenues à la source	(6)	(14)
TOTAL IMPOT SUR LES RESULTATS	(245)	(343)

4.3.2 Ventilation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Charge d'impôt exigible	(217)	(327)
Ajustement sur impôt exigible au titre des exercices antérieurs	(1)	2
Provisions pour risques fiscaux	(1)	4
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux, différences temporelles reportables	59	47
SOUS-TOTAL IMPOTS EXIGIBLES	(160)	(274)
Impôts différés liés à la naissance ou au renversement de différences temporelles	(55)	(48)
Impôts différés liés à des changements de taux ou à l'assujettissement à de nouveaux taux	(21)	3
Utilisation de crédits d'impôts, déficits fiscaux et pertes reportables	(4)	(10)
SOUS-TOTAL IMPOTS DIFFERES	(80)	(55)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(239)	(329)

Le taux effectif d'impôt, calculé sur la base du résultat avant impôt et hors quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence passe de 32,4 % pour l'exercice 2016-2017 à 27,6 % pour l'exercice 2017-2018. Cette baisse est notamment due au produit comptabilisé au titre du remboursement de la contribution sur dividendes pour 44 millions d'euros en France ainsi qu'aux effets de la réforme fiscale américaine.

4.4 Immobilisations corporelles

4.4.1 Détail des immobilisations corporelles

Ces tableaux intègrent les immobilisations corporelles financées par des contrats de location financement.

(en millions d'euros)	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	MATERIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2016	71	471	62	604
Augmentations de l'exercice	1	170	52	223
Diminutions de l'exercice		(16)	(2)	(18)
Entrées de périmètre		5		5
Sorties de périmètre	(1)	(4)		(5)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat		(2)		(2)
Dotations aux amortissements	(9)	(169)	(17)	(195)
Écarts de conversion	(1)	(12)	(2)	(15)
Autres variations	(4)	17	(20)	(7)
Valeurs nettes au 31 août 2017	57	460	73	590
Augmentations de l'exercice	6	175	44	225
Diminutions de l'exercice	(1)	(14)	(4)	(19)
Entrées de périmètre	2	40	7	49
Sorties de périmètre	(3)	(1)		(4)
Dotations aux amortissements	(3)	(179)	(18)	(199)
Écarts de conversion	(1)	(17)		(18)
Autres variations	(10)	28	(23)	(5)
Valeurs nettes au 31 août 2018	47	492	80	619

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Valeurs brutes	1 935	1 856
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 316)	(1 266)
Valeurs nettes	619	590

Aucun actif corporel n'est donné en nantissement de passifs.

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coûts des ventes ou en charges administratives et commerciales.

4.4.2 Détail des immobilisations corporelles en location financement

Ces contrats portent essentiellement sur des locations de cuisines et de leurs équipements ainsi que de matériel de bureau.

VALEURS NETTES (en millions d'euros)	CONSTRUCTIONS	MATERIELS ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS ET AUTRES	TOTAL
31 août 2016	5	9		14
31 août 2017	4	9		13
31 août 2018	2	8		10

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Valeurs brutes	32	38
Amortissements et dépréciations cumulés	(22)	(25)
Valeurs nettes	10	13

L'échéancier des paiements sur les contrats de location financement figure en note 4.14.5.

4.5 Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	ÉCARTS DE CONVERSION	AU 31 AOÛT 2018
Services aux Entreprises	1 022	4		(25)	1 001
Services aux Gouvernements	357			2	359
Sports & Loisirs	64	353		(2)	415
Énergie & Ressources	302	35	(1)	(16)	320
Autres activités non segmentées	303	39		(17)	325
Entreprises et Administrations	2 048	431	(1)	(58)	2 420
Santé	992			6	998
Séniors	416	5		3	424
Santé & Séniors	1 408	5		9	1 422
Écoles	339	12		1	352
Universités	842			13	855
Éducation	1 181	12		14	1 207
Services sur Site	4 637	448	(1)	(35)	5 049
Services Avantages et Récompenses	671	14		(70)	615
Sodexo	206				206
TOTAL GROUPE	5 514	462	(1)	(105)	5 870

Au cours de l'exercice 2017-2018, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés suite notamment aux acquisitions de The Good Eating Company (Royaume Uni) pour l'activité Services aux Entreprises, de Morris Corporation (Australie) pour l'activité Énergie & Ressources, de Centerplate Inc. (Etats-Unis) pour l'activité Sports & Loisirs, Kim Yew (Singapour) pour l'activité Ecoles et à la prise de contrôle de FoodChéri (France), Gym4less pour l'activité Avantages et récompense.

Ces écarts d'acquisition sont provisoires à l'exception de Morris et Kim Yew qui sont finalisés.

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2016	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	ÉCARTS DE CONVERSION	AU 31 AOÛT 2017
Services aux Entreprises	1 060	1	(1)	(39)	1 022
Services aux Gouvernements	377			(20)	357
Sports & Loisirs	65	2		(2)	64
Énergie & Ressources	293	21		(12)	302
Autres activités non segmentées	243	68	(1)	(7)	303
Entreprises et Administrations	2 038	92	(2)	(80)	2 048
Santé	1 047			(55)	992
Séniors	411	23		(18)	416
Santé & Séniors	1 458	23		(73)	1 408
Écoles	354		(1)	(14)	339
Universités	895			(53)	842
Éducation	1 249		(1)	(67)	1 181
Services sur Site	4 745	115	(3)	(220)	4 637
Services Avantages et Récompenses	583	109	(2)	(19)	671
Sodexo	206				206
TOTAL GROUPE	5 534	224	(5)	(239)	5 514

Au cours de l'exercice 2016-2017, de nouveaux écarts d'acquisition ont été constatés, suite notamment aux acquisitions d'Inspirus LLC (États-Unis), Xpenditure (Belgique) et iAlbatros (Pologne) pour l'activité Services Avantages et Récompenses ainsi que, pour l'activité Services sur Site, PSL Ltd (Royaume-Uni), Prestige Nursing Ltd (Royaume Uni) et à la prise de contrôle de Doyon (Alaska). Les diminutions de l'exercice sont liées aux sorties de périmètre, notamment avec la cession de Vivabox USA et la perte de contrôle de filiales en Angola, Gabon et Arabie Saoudite.

4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des autres immobilisations incorporelles au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018.

(en millions d'euros)	LICENCES ET LOGICIELS	RELATIONS CLIENTELE, MARQUES ET AUTRES INCORPORELS	TOTAL
Valeurs nettes au 31 août 2016	161	306	467
Augmentations de l'exercice	57	21	78
Diminutions de l'exercice	(2)	(3)	(5)
Entrées de périmètre	10	55	65
Dotations aux amortissements	(48)	(38)	(86)
Pertes de valeurs comptabilisées en résultat		3	3
Écarts de conversion	(5)	(11)	(16)
Autres variations	2	3	5
Valeurs nettes au 31 août 2017	175	336⁽¹⁾	511
Augmentations de l'exercice	82	29	111
Diminutions de l'exercice	(10)	(2)	(12)
Entrées de périmètre	5	219	224
Dotations aux amortissements	(50)	(49)	(99)
Pertes de valeurs comptabilisées en résultat	(1)	(18)	(20)
Écarts de conversion	(3)	(11)	(14)
Autres variations	3		3
Valeurs nettes au 31 août 2018	201	503⁽¹⁾	704

(1) Y compris des marques et des droits au bail dont la durée de vie est considérée comme indéterminée pour 86 millions d'euros au 31 août 2018 (50 millions d'euros au 31 août 2017).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Valeurs brutes	1 424	1 154
Amortissements et dépréciations cumulés	(720)	(643)
VALEURS NETTES	704	511

Les amortissements et pertes de valeurs sont comptabilisés en coût des ventes ou en charges commerciales et administratives à l'exception des amortissements et pertes de valeur portant sur les relations clientèle et les marques qui sont enregistrés en autres charges opérationnelles.

4.7 Investissements clients

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Investissements au 1^{er} septembre	547	562
Augmentations de l'exercice	83	111
Diminutions de l'exercice	(94)	(95)
Entrées de périmètre ⁽¹⁾	18	
Écarts de conversion	5	(31)
INVESTISSEMENTS AU 31 AOÛT	558	547

(1) Correspond exclusivement aux investissements clients de Centerplate aux États-Unis et au Canada.

4.8 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de payer pour le compte de l'entreprise mise en équivalence, les quotes-parts de capitaux propres négatifs dans les entreprises mises en équivalence font l'objet d'une provision enregistrée au passif de l'état consolidé de la situation financière (cf. note 4.17). Au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018, les participations dans les entreprises mises en équivalence ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Au 1^{er} septembre	82	88
Valeurs positives	89	95
Valeurs négatives	(7)	(7)
Résultat de l'exercice	6	9
Éléments du résultat global ⁽¹⁾	(1)	(3)
Distribution de l'exercice	(19)	(11)
Variations de périmètre		2
Écarts de conversion		(3)
Autres mouvements	9	
Au 31 août	77	82
Valeurs positives	83	89
Valeurs négatives	(6)	(7)

⁽¹⁾ Correspondant à la variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture, nette d'impôt (note 4.15).

4.9 Dépréciation d'actifs

Les dépréciations cumulées portant sur les actifs corporels et incorporels, y compris les écarts d'acquisition, s'élèvent à 38 millions d'euros au 31 août 2018 (15 millions d'euros au 31 août 2017), compte tenu d'une dotation nette sur l'exercice de 18 million d'euros (1 million d'euros de dotation nette sur l'exercice précédent).

Les tests de dépréciation de valeur des actifs à durée d'utilité indéterminée ont été réalisés au 31 août 2018 suivant les principes définis en note 2.8.2 de la présente annexe.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes (les éventuelles pertes de valeur sont enregistrées en autres charges opérationnelles) :

	2017-2018		2016-2017	
	TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾	TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME ⁽²⁾	TAUX D'ACTUALISATION ⁽¹⁾	TAUX DE CROISSANCE A LONG TERME ⁽²⁾
Services aux Entreprises	7,3 %	2,4 %	8,0 %	2,3 %
Énergie & Ressources	7,6 %	3,0 %	8,3 %	2,9 %
Services aux Gouvernements	6,9 %	2,2 %	7,6 %	2,1 %
Sports & Loisirs	6,8 %	2,3 %	7,6 %	1,9 %
Santé	6,9 %	2,4 %	7,5 %	2,1 %
Séniors	6,8 %	2,0 %	7,5 %	1,9 %
École	6,9 %	2,2 %	7,5 %	1,9 %
Universités	6,7 %	2,5 %	7,3 %	2,0 %
Autres activités non segmentées	7,1 %	2,2 %	7,9 %	2,1 %
Services Avantages et Récompenses	8,2 %	3,2 %	9,1 %	3,7 %

(1) Le taux d'actualisation défini par le Groupe a été majoré pour certains secteurs opérationnels afin de tenir compte des facteurs de risques plus importants impactant certains pays dans lesquels ce secteur est opéré.

(2) Le taux de croissance à long terme est utilisé pour calculer la valeur terminale à partir des chiffres des plans du management.

Les taux d'actualisation par UGT retenus sont déterminés à partir de la moyenne pondérée des taux d'actualisation de chaque région en prenant en considération le poids relatif de chaque segment dans le chiffre d'affaires du Groupe :

	TAUX D'ACTUALISATION	
	2017-2018	2016-2017
Europe continentale	7,0 %	7,7 %
Amérique du Nord	6,7 %	7,3 %
Royaume-Uni et Irlande	6,8 %	7,5 %
Amérique latine	8,7 %	9,8 %
Reste du monde (hors Amérique latine)	7,4 %	8,2 %

ANALYSE DE SENSIBILITE

Le Groupe a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation des écarts d'acquisition en fonction de différentes hypothèses de taux de croissance à long terme et de taux d'actualisation.

- L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à une variation du taux de croissance à long terme n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent que même une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 200 points de base du taux de croissance à long terme ne conduirait pas à une dépréciation des actifs testés pour chaque UGT ou groupe d'UGT testés.
- Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin d'identifier si une diminution de 5 % des *cash flows* nets prévisionnels sur l'horizon des plans d'activité du management ainsi que sur le flux terminal conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 août 2018. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour aucune des UGT ou groupe d'UGT.

Par ailleurs, le Groupe est particulièrement attentif aux évolutions économiques dans le segment Sport & Loisirs, qui représente environ 7% du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2017-2018. En effet, certains actifs sont sensibles à l'affluence touristique, qui peut elle-même être fortement influencée par des événements hors du contrôle du Groupe, notamment en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il en a été tenu compte dans les plans d'activité établis par le management et les tests de dépréciation n'ont pas fait apparaître de perte de valeur. Cependant, les résultats réels pourraient différer des estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

4.10 Actifs financiers

4.10.1 Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018		AU 31 AOÛT 2017	
	COURANTS	NON COURANTS	COURANTS	NON COURANTS
Actifs financiers disponibles à la vente				
<i>Titres de participation</i>				
Valeurs brutes		65		61
Dépréciations		(6)		(6)
Valeurs nettes		59		55
<i>Actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses, incluant les fonds réservés</i>				
Valeurs brutes	1 042		909	
Dépréciations				
Valeurs nettes	1 042		909	
Prêts et créances				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
Valeurs brutes		18		18
Dépréciations				
Valeurs nettes		18		18
<i>Prêts et dépôts</i>				
Valeurs brutes	36	101	34	76
Dépréciations		(20)	(2)	(19)
Valeurs nettes	36	81	32	57
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 078	158	941	130
Valeurs brutes	1 078	184	943	155
Dépréciations		(26)	(2)	(25)
Valeurs nettes	1 078	158	941	130

FONDS RESERVES ET ACTIFS FINANCIERS DE L'ACTIVITE SERVICES AVANTAGES ET RECOMPENSES

Les fonds réservés, inclus pour 615 millions d'euros dans les actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses, correspondent principalement aux fonds des titres de services soumis à une réglementation spéciale en France (278 millions d'euros), en Roumanie (141 millions d'euros), en Chine (53 millions d'euros) et en Inde (41 millions d'euros). Ces fonds réservés restent la propriété du Groupe Sodexo mais ils font l'objet de restriction quant à leur utilisation, ils ne peuvent être utilisés pour autre chose que le remboursement des affiliés et ne sont pas fongibles avec la trésorerie du Groupe. Ils sont investis dans des instruments financiers donnant lieu à rémunération.

La répartition des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Euros	400	386
Dollar US	8	6
Real brésilien	323	275
Autres monnaies	311	242
TOTAL	1 042	909

4.10.2 Variation des actifs financiers courants et non courants

(en valeurs nettes et en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	AUG./DIM. DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	VARIATION DE JUSTE VALEUR	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2018
Actifs financiers disponibles à la vente	964	230		(1)		(92)	1 101
Prêts et créances	107	25		10		(7)	135
TOTAL	1 071	255		9		(99)	1 236

(en valeurs nettes et en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2016	AUG./DIM. DE L'EXERCICE	DEPRECIATIONS	VARIATIONS DE PERIMETRE	VARIATION DE JUSTE VALEUR	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2017
Actifs financiers disponibles à la vente	811	177				(24)	964
Prêts et créances	124	(12)	(1)	1		(5)	107
TOTAL	935	165	(1)	1		(29)	1 071

4.11 Créances d'impôts, créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018			AU 31 AOÛT 2017		
	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES
Autres actifs non courants	18		18	17		17
Créances d'impôts ⁽¹⁾	176		176	185		185
Avances et acomptes versés sur commandes	9		9	7		7
Clients et comptes rattachés	3 614	(109)	3 505	3 596	(110)	3 486
Autres créances d'exploitation	412	(18)	393	362	(6)	356
Charges constatées d'avance	203		203	182		182
Créances diverses hors exploitation	8		8	19		19
CLIENTS ET AUTRES CREANCES ⁽¹⁾	4 247	(126)	4 121	4 166	(116)	4 050

(1) Après déduction de créances cédées, dont notamment des créances de crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) pour un montant total de 46 millions d'euros qui ont été décomptabilisées (71 millions d'euros au titre de l'exercice 2016-2017) dans la mesure où cette opération de cession transfère au cessionnaire la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances.

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 août 2018 et au 31 août 2017 par maturité s'établit de la façon suivante :

REPARTITION DES CREANCES CLIENTS ECHUES AU 31 AOÛT 2018 :	AU 31 AOÛT 2018		AU 31 AOÛT 2017	
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION
Terme échu depuis moins de 3 mois	406	(10)	422	(9)
Terme échu depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	68	(7)	56	(5)
Terme échu depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois	110	(13)	116	(14)
Terme échu depuis plus de 12 mois	88	(70)	92	(69)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS ECHUES AU 31 AOÛT 2018	672	(100)	686	(97)
TOTAL DES CREANCES NON ECHUES AU 31 AOÛT 2018	2 941	(9)	2 910	(13)
TOTAL DES CREANCES CLIENTS AU 31 AOÛT 2018	3 614	(109)	3 596	(110)

Au cours des périodes présentées le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients. Par ailleurs et compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration significative de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées.

4.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Valeurs mobilières de placement	365	420
Disponibilités ⁽¹⁾	1 308	1 690
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 673	2 110
Découverts bancaires	(28)	(38)
TOTAL	1 645	2 072

(1) Y compris 7 millions d'euros affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité signé avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, visant à favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations.

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Bons de caisse	199	244
Dépôts à terme	138	139
SICAV et autres	29	37
Valeurs mobilières de placement	365	420

La répartition de la trésorerie et équivalents de trésorerie par devise est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Euros	(36)	173
Dollar US	493	642
Real brésilien	242	301
Livre sterling	280	385
Canadian dollar	106	71
Autres monnaies	560	500
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette de découverts bancaires	1 645	2 072

Plus de 73 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe et des fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses sont placés auprès d'établissements financiers ayant un *rating* A-1 ou A-2.

Aucun montant significatif de trésorerie ou équivalent de trésorerie ne fait l'objet de restriction à la clôture.

4.13 Variation des capitaux propres

Les opérations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (part du Groupe) se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2017-2018			2016-2017		
	VARIATION DE L'EXERCICE (AVANT IMPOT)	(CHARGE) PRODUIT D'IMPOT	VARIATION DE L'EXERCICE (APRES IMPOT)	VARIATION DE L'EXERCICE (AVANT IMPOT)	(CHARGE) PRODUIT D'IMPOT	VARIATION DE L'EXERCICE (APRES IMPOT)
Actifs financiers disponibles à la vente						
Couverture des flux de trésorerie	(1)		(1)	(1)		(1)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	30	(5)	25	25	(7)	18
Écart de conversion	(92)		(92)	(92)		(92)
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (PART DU GROUPE)	(63)	(5)	(68)	(68)	(7)	(75)

4.14 Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts et dettes financières au cours des exercices 2017-2018 et 2016-2017 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	AUGMENTATIONS	REMBOURSEMENTS	ACTUALISATION ET AUTRES VARIATIONS	ÉCARTS DE CHANGE	VARIATION DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2018
Emprunts obligataires	1 889	298	0	4	0	0	2 191
Emprunts auprès des organismes financiers	2 219	409	(384)	0	11	1	2 256
Emprunts sur location-financement	11	2	(4)	0	0	0	9

Autres emprunts	27	3	(2)	(2)	1	3	30
TOTAL	4 146	712	(390)	2	12	4	4 486
Juste valeur nette des instruments dérivés	3		2	(7)	(8)	0	(10)
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	4 149	712	(388)	(5)	4	4	4 476

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2016	AUGMENTATIONS	REMBOURSEMENTS	ACTUALISATION ET AUTRES VARIATIONS	ÉCARTS DE CHANGE	VARIATION DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2017
Emprunts obligataires	1 106	780		3			1 889
Emprunts auprès des organismes financiers	2 106	331	(131)	(2)	(86)	1	2 219
Emprunts sur location-financement	11	2	(2)				11
Autres emprunts	13	7	(16)	10	(1)	14	27
TOTAL	3 236	1 120	(149)	11	(87)	15	4 146
Juste valeur nette des instruments dérivés	(5)		2	4	(8)		3
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	3 241	1 120	(147)	15	(95)	15	4 149

4.14.1 Répartition des emprunts et dettes financières par devise

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018		AU 31 AOÛT 2017	
	COURANTS	NON COURANTS	COURANTS	NON COURANTS
Emprunts obligataires				
Euros	15	2 176	13	1 876
TOTAL	15	2 176	13	1 876
Emprunts auprès des organismes financiers ⁽¹⁾				
Dollars US	173	1 401	254	1 188
Euros	312	370	403	374
TOTAL	485	1 771	657	1 562
Emprunts sur location-financement				
Euros	3	4	3	6
Autres monnaies	1	1	1	1
TOTAL	4	5	4	7
Autres emprunts ⁽²⁾				
Euros		8	1	5
Autres monnaies	9	13	1	20
TOTAL	9	21	2	25
TOTAL HORS INSTRUMENTS DERIVES	513	3 973	676	3 470
Juste valeur nette des instruments dérivés ⁽³⁾	(14)	4	(6)	9
TOTAL INCLUANT LES INSTRUMENTS DERIVES	499	3 977	670	3 479

(1) Y compris les placements privés effectués par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains décrits en note 4.15.3.6 et des billets de trésorerie émis par Sodexo SA décrits en note 4.14.3.7.

(2) Dont 18 millions d'euros au 31 août 2018 (17 millions d'euros au 31 août 2017) correspondent à des dettes reconnues sur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de certaines filiales.

(3) Décrits en note 4.15.

Sur les emprunts autres que les emprunts obligataires, la comptabilisation au coût amorti équivaut à la comptabilisation au coût historique (montant nominal) dans la mesure où les frais sur ces emprunts ne sont pas significatifs.

4.14.2 Emprunts obligataires

Le 24 juin 2014, Sodexo SA a émis un emprunt obligataire structuré en deux tranches :

- 600 millions d'euros remboursables au pair le 24 janvier 2022 et portant intérêt à un taux annuel de 1,75 %. Le coupon est payable le 24 janvier de chaque année ;
- 500 millions d'euros remboursables au pair le 24 juin 2026 et portant intérêt à un taux annuel de 2,50 %. Le coupon est payable le 24 juin de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 9 millions d'euros au 31 août 2018.

Le 14 octobre 2016, Sodexo SA a émis un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance avril 2027 et portant intérêt au taux annuel de 0,75 %. Le coupon est payable le 14 avril de chaque année. Le 1^{er} août 2017, cet emprunt a fait l'objet d'un abondement de 200 millions d'euros.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 2 millions d'euros au 31 août 2018.

Sodexo SA a émis le 22 mai 2018 un nouvel emprunt obligataire de 300 millions d'euros à échéance mai 2025 et portant intérêt au taux annuel de 1,125%. Le coupon est payable le 22 mai de chaque année.

Le montant des intérêts courus relatifs à cet emprunt s'élève à 1 million d'euros au 31 août 2018.

Aucun des emprunts obligataires ne comporte de covenants financiers.

4.14.3 Autres emprunts auprès des organismes financiers

4.14.3.1 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC NATIXIS (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon S.A. a signé avec Natixis un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 200 millions d'euros à échéance au 15 juillet 2020. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place qui porte le taux d'intérêt à 2,385% pendant la durée de l'emprunt.

4.14.3.2 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC CACIB (2015)

Le 19 juin 2015, Bellon SA a signé avec Cacib un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros à échéance au 21 juin 2019. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. En juillet 2015, une couverture de taux d'intérêt a été mise en place pour la période du 4 août 2016 au 21 juin 2019 qui porte le taux d'intérêt à 1,51 % sur cette période.

4.14.3.3 VENTE A TERME D' ACTIONS AVEC COUVERTURE DU COURS DE L' ACTION AVEC SOCIETE GENERALE (2015)

Le 10 juillet 2015, Bellon SA a signé avec Société Générale un ELS (Equity Linked Swap) (vente à terme d'actions Sodexo couplée d'une opération d'échange de conditions d'intérêts contre variation de cours de l'action) d'un montant de 150 millions d'euros avec une date de commencement au 10 septembre 2015 et une échéance au 15 juillet 2018. Cette dette synthétique porte intérêt à taux variable. Une couverture de taux d'intérêt a été mise en place et porte le taux d'intérêt à 1,203 % pendant la durée de l'emprunt.

4.14.3.4 EMPRUNTS DE 165 MILLIONS DE DOLLARS US ET 40 MILLIONS D EUROS

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 165 millions de dollars auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,20% sur le dollar et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016. Une couverture de taux de change a été mise en place avec trois banques (CACIB, Natixis et Société Générale) :

- une tranche de 82,5 millions de dollars US auprès de CACIB au taux de 4,93%
- une tranche de 49,5 millions de dollars US auprès de Natixis au taux de 4,985%
- une tranche de 33 millions de dollars US auprès de Société Générale au taux de 5,00%

Le 26 Juin 2012 Bellon SA a emprunté 40 Millions d'euros auprès d'investisseurs américains. Cet emprunt a été souscrit à un taux d'intérêts de 5,525% sur l'euro et remboursable en totalité en février 2022 avec un amortissement de la dette commençant en février 2016.

Les contrats ELS souscrits auprès de Natixis en juillet 2015, CACIB en juin 2015 et Société Générale en juillet 2015, ainsi que les emprunts souscrits par Bellon SA auprès des investisseurs américains et les couvertures de change sont assortis d'engagements classiques pour ce type d'emprunts consentis à une holding et concernent notamment :

- Le niveau de participation de la société Bellon SA dans le capital de Sodexo ne doit pas être inférieur à 33,33% du capital et des droits de vote.
- Une personne ou un groupe de personnes agissant de concert (au sens de l'article L 233-10 du Code de commerce) autre que l'actionnaire de référence ne doit pas détenir, directement ou indirectement plus de 50% du capital des droits de vote de Bellon
- le ratio « actifs réévalués sur dettes financières nettes réévaluées » doit être supérieur à 2,5 au 31 août et 31 décembre de chaque année.
- le ratio « dividendes sur charges financières nettes » doit être supérieur à 1,1 chaque année.
- le montant des emprunts et dettes financières nettes doit être à tout moment inférieur à 1,1 milliard d'Euros
- la notation de Sodexo ne doit pas être inférieure à BBB-

Au 31 août 2018, la société Bellon SA a respecté ses engagements et a remboursé sa dette auprès de la Société Générale

4.14.3.5 LIGNE DE CREDIT CONFIRME MULTIDEVISES DE JUILLET 2011

Le 18 juillet 2011, le Groupe Sodexo a signé une ligne de crédit confirmé multidevises d'un montant maximum de 600 millions d'euros plus 800 millions de dollars américains, avec une échéance fixée initialement au 18 juillet 2016. En juin 2017, cette ligne de crédit, dont le montant maximal est, depuis juillet 2015, de 531 millions d'euros plus 709 millions de dollars américains, a été prorogée jusqu'en juillet 2022.

Les tirages effectués sont porteurs d'intérêts à taux variable indexé sur les taux LIBOR et EURIBOR. Cette ligne de crédit ne comporte pas de covenants financiers.

Au 31 août 2018, comme au 31 août 2017, aucun tirage n'est en cours sur cette ligne de crédit.

4.14.3.6 LIGNES DE CREDIT CONFIRME BILATERALES

Le 20 décembre 2017, le Groupe Sodexo a mis en place deux lignes de crédit confirmé bilatérales de 150 millions d'euros chacune, l'une à échéance décembre 2018 et l'autre à échéance décembre 2019.

Le 5 mars 2018, le Groupe a mis en place une troisième ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance mars 2019.

Le 5 juillet 2018, Bellon S.A a mis en place une ligne de crédit confirmé bilatérale de 150 millions d'euros à échéance juillet 2020.

Aucun tirage n'est en cours sur ces lignes de crédit au 31 août 2018.

4.14.3.7 EMPRUNTS AUPRES D'INVESTISSEURS AMERICAINS

Au cours de l'exercice, le Groupe Sodexo a remboursé le nominal restant dû de la première tranche de l'emprunt souscrit le 29 Mars 2011 auprès d'investisseurs américains (147 millions de dollars US).

Le 27 Juin 2018, le Groupe Sodexo a souscrit à un nouvel emprunt de 400 millions de dollars US auprès d'investisseurs américains.

Les emprunts souscrits par le Groupe Sodexo auprès d'investisseurs américains au 31 août 2018 ont les caractéristiques suivantes :

DATE DE SOUSCRIPTION DE L'EMPRUNT	NOMINAL RESTANT DU (en millions de dollars US)	TAUX FIXE	ÉCHEANCE
29 mars 2011	133	4,85 %	mars 2021
	74	4,95 %	mars 2023
TOTAL	207 ⁽¹⁾		
4 mars 2014	150	2,71 %	mars 2019
	150	3,44 %	mars 2021
	525	3,99 %	mars 2024
	175	4,14 %	mars 2026
	100	4,34 %	mars 2029
TOTAL	1 100		
27 juin 2018	400	3,70%	juin 2023
TOTAL	400		
TOTAL	1 707		

(1) Après déduction de 147 millions de dollars US remboursés le 29 Mars 2018

Ces emprunts comprennent deux covenants financiers qui sont calculés par référence aux états consolidés du Groupe Sodexo :

- l'endettement net en excluant les fonds réservés de la trésorerie globale ne doit pas dépasser 3,5 fois l'EBITDA (résultat opérationnel plus dotation aux amortissements et dépréciations) des 12 derniers mois ;
- la situation nette retraitée des effets de change cumulés depuis le 31 août 2007 ne doit pas être inférieure à 1,3 milliard d'euros.

En cas de non-respect de ces covenants, les prêteurs peuvent, à la majorité qualifiée, demander un remboursement anticipé de ces emprunts.

Au 31 août 2018 ces covenants sont respectés par le Groupe. Il en était de même au 28 février 2018 et au 31 août 2017.

4.14.3.8 BILLETS DE TRESORERIE

Le 22 janvier 2018, Sodexo Finance a mis en place un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 1,4 milliard d'euros garanti par Sodexo SA, qui vient en complément du programme existant de Sodexo SA.

L'encours au titre des billets de trésorerie émis par Sodexo SA et Sodexo Finance est de 240 millions d'euros au 31 août 2018 (100 millions de dollars US et 246 millions d'euros, soit 331 millions d'euros au 31 août 2017).

Bellon S.A a mis en place au cours de l'exercice un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 65 millions d'euros.

4.14.4 Taux de financement

Afin de respecter la politique du Groupe en matière de financement, l'essentiel de la dette est à taux fixe et à long terme.

Au 31 août 2018, 93 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 2,5 %. Au 31 août 2017, 91 % de l'endettement consolidé du Groupe est à taux fixe et le taux moyen de financement à cette date s'établit à 2,4 %.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des organismes financiers décrits ci-dessus comprennent des clauses usuelles de remboursement anticipé. Ces clauses de remboursement anticipé intègrent des clauses de défaut croisé ou de changement de contrôle qui s'appliquent sur l'ensemble des emprunts.

4.14.5 Échéancier des emprunts et dettes financières

AU 31 AOÛT 2018 VALEURS COMPTABLES	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires		7	8	599	1 577	2 191
Emprunts auprès des organismes financiers	332	24	278	936	686	2 256
Emprunts sur location financement	1	1	2	5		9
Autres emprunts	2	6	1	21		30
TOTAL	335	38	289	1 561	2 263	4 486

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

AU 31 AOÛT 2018 FLUX CONTRACTUELS Y COMPRIS LE PAIEMENT DES INTERETS FUTURS NON ENCORE DUS	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires		11	24	721	1 640	2 396
Emprunts auprès des organismes financiers	331	35	311	1 130	731	2 538
Emprunts sur location financement	1	1	2	8	1	13
Autres emprunts	2	6	1	22		31
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	2	1	4	7		14
TOTAL	336	54	342	1 888	2 372	4 992

AU 31 AOÛT 2017 VALEURS COMPTABLES	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires		6	7	598	1 278	1 889
Emprunts auprès des organismes financiers	436	26	195	825	737	2 219
Emprunts sur location financement	1	1	2	7		11
Autres emprunts			2	25		27
TOTAL	437	33	206	1 455	2 015	4 146

Hors incidence des instruments dérivés décrite en note 4.15.

Les montants présentés sont convertis aux taux de clôture de l'exercice lorsque les emprunts sont libellés en devise étrangère.

Les échéances comprennent les intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les droits au renouvellement des lignes de crédit sont pris en compte dans la détermination des maturités.

AU 31 AOÛT 2017 FLUX CONTRACTUELS Y COMPRIS LE PAIEMENT DES INTERETS FUTURS NON ENCORE DUS	< 3 MOIS	> 3 MOIS ET < 6 MOIS	> 6 MOIS ET < 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Emprunts obligataires		10	21	714	1 358	2 103
Emprunts auprès des organismes financiers	436 ⁽¹⁾	30	220	989	811	2 486
Emprunts sur location financement	1	1	2	8		12
Autres emprunts			2	27		29
Incidences des instruments dérivés hors ceux en place au sein des sociétés PPP	3	1	3	9		16
TOTAL	440	42	248	1 747	2 169	4 646

(1) Y compris 80 millions d'euros de l'ELS Société générale remboursé par anticipation en septembre 2017 (voir note 4.28 évènements postérieurs à la clôture).

4.15 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments dérivés financiers est la suivante :

INSTRUMENTS DERIVES (en millions d'euros)	QUALIFICATION IFRS	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Instruments dérivés de change		9	3
Actif	Trading	11	6
Passif	Trading	(2)	(3)
Instruments dérivés de taux ⁽¹⁾		(6)	(10)
Actif	Trading		
Passif	Trading	(6)	(10)
Instruments dérivés de change et de taux ⁽²⁾		7	4
Actif	Cash-Flow Hedge	8	5
Passif	Cash-Flow Hedge	(1)	(1)
Instruments financiers nets		10	(3)

(1) Correspondant à la couverture de taux venant fixer le taux d'intérêt des dettes synthétiques résultant des equity linked swaps tels que décrits dans la note 4.14.3

(2) Correspondant à un cross currency swap EUR-BRL d'un nominal total de 85 millions de BRL au 31 août 2018, dont les intérêts courus sont présentés au passif pour un montant de 1 million d'euros au 31 août 2018.

La valeur nominale des instruments dérivés de change et de taux ainsi que leurs justes valeurs se répartissent par échéance comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018				AU 31 AOÛT 2017			
	< 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL	< 1 AN	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Positions prêteuses de devises	39	62		101	44	87		131
<i>Couronne tchèque/Euro</i>					6			6
<i>Zloty polonais/Euro</i>	15			15	14			14
<i>Peso mexicain/Euro</i>	5			5	6	6		12
<i>US dollar/Euro</i>	19	62		81	18	81		99
Positions emprunteuses de devises	(88)	(31)		(119)	(36)	(81)	(6)	(123)
<i>Livre sterling/Euro</i>	(3)	(6)		(9)	(3)	(14)	(4)	(21)
<i>Real brésilien/Euro</i>	(18)			(18)	(23)	(23)		(46)
<i>Peso mexicain/Euro</i>	(5)			(5)	(7)	(6)		(13)
<i>Couronne suédoise/Euro</i>	(10)	(6)		(16)		(18)		(18)
<i>Autres</i>	(52)	(19)		(71)	(3)	(20)	(2)	(25)
TOTAL	(49)	31		(18)	8	6	(6)	8
Juste valeur	14	1		15	6	1		7

La « valeur nominale » représente le montant nominal des instruments de couverture de change y compris les montants vendus ou achetés à terme. Les montants en devises sont convertis au taux de clôture.

4.16 Avantages à long terme au personnel

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Actif net de retraites ⁽¹⁾	(3)	(3)
Passif net des plans à prestations définies	239	318
Autres avantages à long terme au personnel	152	146
Avantages au personnel	388	461

(1) Inclus dans les « autres actifs non courants » à l'actif de l'état consolidé de la situation financière.

4.16.1 Avantages postérieurs à l'emploi

4.16.1.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure (l'organisme se charge en effet de verser aux salariés les montants qui leur sont dus et l'employeur n'aura pas à payer les cotisations supplémentaires au titre des exercices antérieurs ou de l'exercice en cours si l'organisme n'a pas suffisamment d'actifs).

Le montant des cotisations aux régimes à cotisations définies qui a été comptabilisé dans les charges opérationnelles s'élève à 404 millions d'euros pour l'exercice 2017-2018 (448 millions au cours de l'exercice 2016-2017).

Les paiements du Groupe sont comptabilisés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

4.16.1.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les caractéristiques des principaux plans à prestations définies au sein du Groupe sont les suivantes :

- en France, les engagements sont essentiellement constitués par des indemnités de fin de carrière, payables lors du départ en retraite de l'employé s'il fait encore partie de la Société. Ces engagements sont couverts par les dettes constituées à cet effet au passif de l'état consolidé de la situation financière ;
- au Royaume-Uni, les engagements, qui font l'objet d'une couverture par des fonds externes, correspondent à un service de retraite complémentaire calculé ;
- pour le personnel d'encadrement affecté au secteur privé, sur une quote-part du salaire de base de fin de carrière,
- pour le personnel d'encadrement affecté au secteur public, sur des prestations comparables à celles prévues dans ce secteur,
- il a été décidé de fermer le régime aux nouveaux salariés à compter du 1^{er} juillet 2003 et d'augmenter les cotisations afin de résorber le déficit.

Le plan de retraite au Royaume-Uni est régulièrement évalué par l'actuaire du fonds conformément à la législation britannique. Celle-ci exige une valorisation actuarielle formalisée tous les trois ans et que tout déficit identifié lors de cette évaluation soit géré selon un accord mutuel entre les fiduciaires du fonds (le *Trustee* du plan de pensions) et Sodexo UK. Une consultation avec les membres du plan de retraite en vue de geler l'acquisition de droits futurs pour certains bénéficiaires a abouti, en octobre 2012, à la signature d'un accord entre le *Trustee* et Sodexo UK prévoyant que le plan ne resterait ouvert, à compter du 1^{er} novembre 2012, qu'aux seuls salariés venant du secteur public, Sodexo UK ayant l'obligation légale de leur fournir certains avantages. Au cours de cette consultation Sodexo UK s'est également engagé, dans le cadre d'un plan de redressement du fonds sur 12 ans, à verser des contributions de 10 millions de livres par an sur 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, et de 7,5 millions de livres par an sur les 7 années suivantes. Sodexo SA a émis en octobre 2012 une garantie de maison mère en faveur du *Trustee* afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans. La dernière évaluation a été finalisée en juillet 2016, Sodexo UK et le *Trustee* du plan de pensions s'étant mis d'accord pour maintenir le plan de contributions ainsi que les conditions et termes de la garantie de maison mère tels que décidés en octobre 2012.

En Europe continentale (hors France), les principaux plans à prestations définies concernent :

- les Pays-Bas où des compléments de retraite ou préretraite sont accordés à certains salariés.

Au cours de l'exercice 2016-2017, Sodexo a négocié aux Pays-Bas la transformation de ses régimes de retraite, passant de plans à prestations définies à des plans à cotisations définies, à compter du 1^{er} janvier 2016. Les droits accumulés jusqu'à cette date sous les anciens régimes demeurent figés et les plans restent comptabilisés en régimes à prestations définies, compte tenu des engagements d'indexation pris par Sodexo au titre de ces régimes. Ces plans sont intégralement financés ;

- l'Italie où il s'agit d'un engagement légal de versement d'une indemnité de cessation de contrat de travail (TFR).

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime ont évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2017-2018			2016-2017		
	OBLIGATION	ACTIF	PASSIF NET	OBLIGATION	ACTIF	PASSIF NET
Au 1^{er} septembre	1 295	(980)	315	1 440	(1 034)	406
Charge/(Produit) inscrit au compte de résultat :	46	(23)	23	43	(18)	25
<i>Coût des services rendus au cours de la période</i>	17		17	22		22
<i>Coût des services passés</i>	(1)		(1)	(4)		(4)
<i>Effet des règlements</i>						
<i>Coût/(Produit) financier</i>	30	(23)	7	25	(18)	7
Pertes (gains) liés à la réévaluation :	(88)	9	(79)	(106)	34	(72)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques</i>	(4)		(4)	(16)		(16)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses financières</i>	(81)	9	(72)	(81)	34	(47)
<i>Pertes/(Gains) actuariels liés à des effets d'expérience</i>	(3)		(3)	(9)		(9)
Écarts de conversion	22	(19)	3	(76)	62	(14)
Contributions effectuées par les participants au régime				1	(1)	
Cotisations effectuées par l'employeur		(26)	(26)		(20)	(20)
Prestations servies prélevées sur les actifs de régime	(55)	55		(52)	52	
Prestations servies non prélevées sur l'actif				(10)		(10)
Variation de périmètre et autres ⁽¹⁾	(18)	17	(1)	55	(55)	
AU 31 AOÛT	1 203	(967)	236	1 295	(980)	315
Dont :						
Régimes partiellement financés	1 076	(967)	109	1 160	(980)	180
Régimes non financés	127		127	135		135

(1) Y compris, pour l'exercice 2017-2018, une baisse de 18 millions d'euros de l'obligation et une variation d'actif du même montant, au titre de l'engagement retraite de 6 sociétés au Royaume-Uni pour lesquelles le client (secteur public) assume contractuellement la totalité du déficit du régime.

Les montants inscrits au compte de résultat au titre des plans à prestations définies s'élèvent à 23 millions d'euros (25 millions d'euros au 31 août 2017) et se détaillent comme suit :

- une charge nette de 7 millions d'euros (8 millions d'euros au 31 août 2017) est comptabilisée en coût des ventes ;
- une charge nette de 9 millions d'euros (10 millions d'euros au 31 août 2017) est comptabilisée en charges administratives et commerciales ;
- le solde de 7 millions d'euros est comptabilisé en résultat financier (cf. note 4.2).

Les actifs des régimes à prestations définies se répartissent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Actions	158	145
Obligations	14	14
Biens immobiliers	39	68
Trésorerie	17	15
Fonds de placement	353	304
Assurances et autres	386	434
TOTAL	967	980

Les gains actuariels nets constatés sur l'obligation au titre des changements d'hypothèses financières s'élèvent à 79 millions d'euros dont 72 millions d'euros au Royaume-Uni, 4 millions d'euros aux États-Unis. Au Royaume-Uni, ce gain provient essentiellement de la mise à jour du taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sur les principaux pays pour les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2018 et au 31 août 2017 sont les suivantes :

AU 31 AOÛT 2018	FRANCE	PAYS-BAS	ROYAUME-UNI ⁽⁴⁾	ITALIE
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,75 %-1 %	1,25%-2 %	2,5%-2,8 %	1%
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,75 %	2 %	3,5%-3,6 %	N/A
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2%-3 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	85	9	65	21
Duration moyenne (en années)	11	19	22	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2 % pour l'exercice 2017-2018.

(4) Hors engagement de retraite de 36 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

AU 31 AOUT 2017	FRANCE	PAYS-BAS	ROYAUME-UNI ⁽⁴⁾	ITALIE
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,75 %-1,75 %	2 %	2,5 %	0,75 %
Taux d'augmentation des salaires à long terme ⁽²⁾	2,25 %-2,75 %	1,75 %	3,6 %	NA
Taux d'inflation à long terme	1,75 %	1,75 %	2,1 %-3,1 % ⁽³⁾	1,75 %
Montant du passif	83	10	136	23
Duration moyenne (en années)	10	20	21	8

(1) Les taux d'actualisation ont été adaptés dans les différents pays aux durations des plans. Pour la zone Euro et le Royaume-Uni, le Groupe utilise des taux d'actualisation issus de courbes de rendement d'obligations de haute qualité élaborées par un actuaire externe.

(2) Le taux d'augmentation des salaires est communiqué y compris inflation.

(3) Taux RPI (indice des prix au détail) : 3,1 % ; taux CPI (indice des prix à la consommation) : 2,1 % pour l'exercice 2016-2017.

(4) Hors engagement de retraite de 53 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant).

Par rapport aux hypothèses présentées dans le tableau ci-dessus, et en excluant l'engagement de retraite de 36 millions d'euros de 6 sociétés au Royaume-Uni (compensé par un actif du même montant), une baisse de 1 % du taux d'actualisation porterait le montant total de l'obligation brute à 1 413 millions d'euros (contre 1 166 millions d'euros sur la base des hypothèses retenues au 31 août 2018). Une hausse de 0,5% du taux d'inflation à long terme porterait le montant total de l'obligation brute à 1 258 millions d'euros.

Sur la base d'une estimation raisonnablement déterminée, Sodexo versera 14 millions d'euros aux régimes sur l'année 2018-2019.

4.16.1.3 REGIMES MULTI-EMPLOYEURS

Aux États-Unis, à la date de clôture de l'exercice, Sodexo participe à 47 régimes multi-employeurs à prestations définies aux termes d'accords collectifs avec des organisations syndicales qui couvrent les salariés qu'elles représentent. Les risques associés à la participation à ces régimes multi-employeurs sont différents de ceux des régimes relevant d'un seul employeur dans la mesure où :

- les actifs apportés à un régime multi-employeur sont utilisés pour financer les avantages des bénéficiaires du régime, y compris les bénéficiaires des autres employeurs participant au régime ;
- si un régime multi-employeur est considéré comme étant en situation « critique » au sens du *US Pension Protection Act* de 2006, un plan de refinancement doit être mis en place, ce qui peut résulter en un accroissement de la contribution de la société au régime ;
- si un employeur cesse de contribuer au régime, la partie non financée des obligations du régime peut devoir être assumée par la société et les autres employeurs participant au régime ;
- si la société cesse de participer à un régime multi-employeur, totalement ou en partie, au-delà d'un certain seuil, ou si en substance, tous les employeurs cessent de participer au régime, il peut être exigé de la société qu'elle verse au régime un montant correspondant au passif au titre du retrait du régime multi-employeur. Ce montant est fonction de la part non financée du régime, pondérée par la part de la société dans le total des contributions du régime.

La société ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations du régime, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et au coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ces régimes sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies.

La contribution de Sodexo aux régimes multi-employeurs aux États-Unis s'élève à 13 millions d'euros pour l'exercice 2017-2018. Du total de ces contributions, respectivement 53 % et 2 % ont été réalisées au titre de régimes dont le statut est considéré comme « critique » ou « menacé » au sens du *US Pension Protection Act* de 2006, sur la base de la dernière information fournie sur le statut du régime. Un régime est généralement qualifié comme étant en statut « critique » lorsque son taux de financement est inférieur à 65 %, entre autres critères et en statut « menacé » lorsqu'il est financé dans une fourchette comprise entre 65 et 80%, entre autres critères.

4.16.2 Autres avantages au personnel

Les autres avantages au personnel, qui s'élèvent à 152 millions d'euros au 31 août 2018 (149 millions d'euros au 31 août 2017) comprennent principalement des montants liés à l'épargne salariale aux États-Unis (*Deferred Compensation*) ainsi que les engagements relatifs aux médailles du travail.

La charge comptabilisée au titre de ces avantages au cours de l'exercice 2017-2018 s'élève à 12 millions d'euros (8 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017) dont 2 millions d'euros enregistrés en résultat financier relatifs aux plans d'Épargne Salariale aux États-Unis (2 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017).

4.17 Provisions

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	DOTATIONS	REPRISES AVEC UTILISATION	REPRISES SANS UTILISATION	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	VARIATIONS DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2018
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	34	4	(1)		(3)		34
Provisions pour litiges avec les salariés	63	17	(20)	(8)	(6)	1	47
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	7	8	(6)	(1)		10	18
Provisions pour réorganisation	13	1	(8)	(1)			5
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	13	8	(4)	(3)		21	35
Provisions pour capitaux propres négatifs *	7				(1)		6
Autres provisions	17	4	(3)	(2)	(1)	1	16
TOTAL PROVISIONS	154	42	(42)	(15)	(11)	33	161

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2016	DOTATIONS	REPRISES AVEC UTILISATION	REPRISES SANS UTILISATION	ÉCARTS DE CONVERSION ET AUTRES	VARIATIONS DE PERIMETRE	AU 31 AOÛT 2017
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	51	3	(4)	(15)	(1)		34
Provisions pour litiges avec les salariés	60	32	(19)	(9)	(1)		63
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	7	1	(2)			1	7
Provisions pour réorganisation	29	11	(23)	(4)			13
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	22	4	(2)	(16)	5		13
Provisions pour capitaux propres négatifs *	7						7
Autres provisions	18	8		(4)	(2)	(3)	17
TOTAL PROVISIONS	194	59	(50)	(48)	1	(2)	154

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

Le montant des provisions pour risques et pour litiges est déterminé au cas par cas et repose sur la meilleure estimation, par le management, de la sortie de ressources jugée probable pour couvrir les obligations juridiques ou implicites auxquelles le Groupe est exposé à la clôture de l'exercice.

La répartition des provisions selon leurs échéances est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018		AU 31 AOÛT 2017	
	COURANTES	NON COURANTES	COURANTES	NON COURANTES
Provisions pour risques fiscaux et sociaux	6	28	4	30
Provisions pour litiges avec les salariés	26	21	32	31
Provisions pour fin de contrats et contrats déficitaires	8	10	3	4
Provisions pour réorganisation	3	2	9	4
Provisions pour litiges clients/fournisseurs	28	7	12	1
Provisions pour capitaux propres négatifs *			6	7
Autres provisions	2	14	1	16
TOTAL PROVISIONS	73	88	61	93

* Participations dans des entreprises mises en équivalence dont la quote-part de situation nette est négative (cf. note 4.8).

4.18 Dettes fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Dettes d'exploitation	163	153
Autres dettes hors exploitation	27	28
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	190	181
Clients avances et acomptes reçus sur commandes	341	282
Fournisseurs et comptes rattachés	2 226	2 112
Dettes sociales	1 101	1 106
Dettes fiscales	285	257
Autres dettes d'exploitation	114	81
Produits constatés d'avance	120	97
Autres dettes hors exploitation	37	19
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES COURANTES	4 224	3 954
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	4 414	4 135

Les dettes sociales comprennent notamment les avantages à court terme au personnel.

Le Groupe Sodexo a mis en place plusieurs programmes d'affacturage inversé dans ses principaux pays. Ces programmes consistent à faire bénéficier ses fournisseurs de possibilités de paiement par anticipation. En l'espèce, ces programmes sont des opérations de cession de créances commerciales à un établissement financier, le *factor*, organisées par Sodexo.

Plus précisément, les relations entre les parties sont régies par la signature de deux contrats complètement indépendants :

- le Groupe Sodexo signe un contrat cadre avec le *factor* par lequel il s'engage à payer à la date d'échéance prévue les factures cédées par ses fournisseurs au *factor* et préalablement approuvées. Chaque fournisseur a la liberté de céder ou non chacune de ses factures ;
- les fournisseurs du Groupe Sodexo, s'ils le souhaitent, signent un contrat cadre avec le *factor*, par lequel ils se donnent la possibilité de pouvoir céder leurs factures, avant la date d'échéance, à des conditions tenant compte du risque de crédit du Groupe Sodexo.

Le montant des créances cédées par les fournisseurs de Sodexo au 31 août 2018 dans le cadre de ces programmes d'affacturage inversé est de 370 millions d'euros.

Le Groupe a maintenu le classement des dettes fournisseurs qui font l'objet d'un financement en date de clôture au sein du total des dettes fournisseurs.

REPARTITION DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES PAR ECHEANCES	VALEURS COMPTABLES	VALEURS CONTRACTUELLES NON ACTUALISEES
Échéances à moins de 3 mois	3 043	3 041
Échéances à plus de 3 mois et moins de 6 mois	291	291
Échéances à plus de 6 mois et moins de 12 mois	848	848
Échéances à plus de 1 an et moins de 5 ans	166	175
Échéances à plus de 5 ans	66	79
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	4 414	4 434

4.19 Impôts différés

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2017-2018 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2017	PRODUIT/(CHARGE) D'IMPOT DIFFERE	IMPOT COMPTABILISE EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2018
• Dette envers le personnel	268	(117)	(12)	17	156
• Juste valeur des instruments financiers	1			14	15
• Immobilisations incorporelles	(70)	21		(2)	(51)
• Autres différences temporelles	(218)	20		(14)	(212)
• Reports déficitaires	69	(4)		6	71
TOTAL	50	(80)	(12)	21	(21)
dont impôts différés actifs	187				105
dont impôts différés passifs	(137)				(126)

La répartition des impôts différés pour l'exercice 2016-2017 est la suivante :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2016	PRODUIT/(CHARGE) D'IMPOT DIFFERE	IMPOT COMPTABILISE EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	ÉCARTS DE CHANGE ET AUTRES	AU 31 AOÛT 2017
• Dette envers le personnel	318	(9)	(21)	(20)	268
• Juste valeur des instruments financiers	(22)	18		5	1
• Immobilisations incorporelles	(66)	1		(5)	(70)
• Autres différences temporelles	(179)	(50)		11	(218)
• Reports déficitaires	87	(15)		(3)	69
TOTAL	138	(55)	(21)	(12)	50
dont impôts différés actifs	287				187
dont impôts différés passifs	(149)				(137)

Le montant d'impôts différés actifs nés de reports déficitaires, non comptabilisés du fait de leur récupération jugée non probable, est de 268 millions d'euros (258 millions d'euros au 31 août 2017), dont 9 millions d'euros figurant dans les comptes de filiales antérieurement à leur acquisition (6 millions d'euros au 31 août 2017).

Les différences temporelles sur charges de personnel correspondent principalement aux impôts différés sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les autres différences temporelles incluent principalement les impôts différés constatés sur la quote-part fiscalement déductible des amortissements comptabilisés sur les écarts d'acquisition dans certains pays qui représentent 225 millions d'euros (229 millions au 31 août 2017).

4.20 Instruments financiers

Le tableau ci-après détaille les catégories d'instruments, leur valeur comptable ainsi que leur juste valeur par rubriques de comptabilisation dans l'état consolidé de la situation financière.

Les niveaux utilisés pour la classification des instruments financiers sont les suivants :

- niveau 1 : Instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : Instruments dont les données sont autres que les cours/prix cotés de niveau 1, et qui sont observables ;
- niveau 3 : Instruments dont la juste valeur est calculée par des techniques de valorisation dont aucun paramètre significatif ne repose sur des données observables.

ACTIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2018		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	365	365	29	336		365
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs disponibles à la vente	4.10	1 042	1 042	294	748		1 042
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	4 121	4 121				
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	59	59				
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	135	135				
Instruments dérivés actifs		4.15	18	18		18		18

PASSIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2018		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 191	2 266	2 266			2 266
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 256	2 297	240	2 057		2 297
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	39	39				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti	4.12	28	28				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	4 224	4 224				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 780	2 780				
Instruments dérivés passifs		4.15	8	8		8		8

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2018.

ACTIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2017		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Valeurs mobilières de placement	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.12	420	420	37	383		420
Fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses	Actifs disponibles à la vente	4.10	909	909	233	676		909
Clients et autres créances	Prêts et créances au coût amorti	4.11	4 050	4 050				
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente	4.10	55	55				
	Prêts et créances au coût amorti	4.10	107	107				
Instruments dérivés actifs		4.15	11	11		11		11

PASSIFS FINANCIERS (en millions d'euros)	CATEGORIE D'INSTRUMENTS	NOTE	AU 31 AOÛT 2017		NIVEAU DE JUSTE VALEUR			
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût amorti	4.14	1 889	1 990	1 990			1 990
Emprunts auprès d'organismes financiers	Passifs financiers au coût amorti	4.14	2 219	2 260	331	1 928	1	2 260
Autres emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	4.14	38	38				
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti		38	38				
Fournisseurs et autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	4.18	3 955	3 955				
Chèques et Cartes de Services à rembourser	Passifs financiers au coût amorti		2 764	2 764				
Instruments dérivés passifs		4.15	14	14		14		14

(1) La valeur de marché est déterminée sur la base de la cotation des obligations au 31 août 2017.

Il n'y a pas eu de transfert entre les différents niveaux, entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018.

4.21 Paiements fondés sur des actions

4.21.1 Plans d'options d'achat d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- le prix d'exercice ne comporte aucune décote ;
- la durée de vie des options est de six à sept ans.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des options attribuées et réglées par remise d'instruments de capitaux propres est estimée à la date d'attribution au moyen d'un modèle de type binomial, prenant en compte les termes et conditions auxquels les options ont été attribuées ainsi que des hypothèses liées au comportement de levée des options.

L'exercice des options étant subordonné à une condition de présence dans le Groupe pendant une durée de 4 ans au plus à compter de la date d'attribution, aucune charge n'a été comptabilisée dans les comptes du Groupe au cours des exercices 2016-2017 et 2017-2018 au titre des stock-options attribués jusqu'en décembre 2011.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2017-2018 ET 2016-2017

Le tableau suivant indique le nombre, les prix moyens pondérés d'exercice des options (PMP) et les mouvements d'options durant l'exercice.

	2017-2018		2016-2017	
	NOMBRE	PMP (en euros)	NOMBRE	PMP (en euros)
En circulation en début de période	529 443	50,39	1 016 931	48,43
Annulées pendant la période	(11 075)	51,06	(7 755)	48,00
Exercées pendant la période	(472 603) ⁽¹⁾	50,27	(479 733) ⁽²⁾	46,28
En circulation en fin de période	45 765	51,40	529 443	50,39
Exercables en fin de période	45 765	51,40	529 443	50,39

(1) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 101,43 euros.

(2) Le prix pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées est de 106,93 euros.

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 août 2018 est de 0,3 an (à 0,8 an au 31 août 2017).

Le tableau suivant précise les prix d'exercice et les dates d'expiration des options en circulation au 31 août 2018 :

Date d'octroi	POINT DE DEPART D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION	PRIX D'EXERCICE	NOMBRE D'OPTIONS NON EXERCEES AU 31 AOÛT
Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2018	51,40 euros	45 765
TOTAL				45 765

4.21.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS SODEXO

Les plans d'attribution gratuite d'actions Sodexo répondent aux règles suivantes :

- les actions sont attribuées gratuitement sous réserve d'une condition de présence ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance ;
- pour les plans attribués en 2013, 2014 et 2015, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 3 ou 2 ans pour les résidents fiscaux français (selon que la livraison des actions est soumise ou non à condition de performance) et de 4 ans pour les non-résidents fiscaux français ; l'attribution gratuite d'actions aux résidents fiscaux français est également assortie d'une période d'incessibilité des actions pendant 2 ans suivant la période d'acquisition des droits ;
- pour les plans attribués en 2016, 2017 et 2018, la condition de présence requise au sein du Groupe Sodexo, à compter de la date d'attribution, est de 4 ans pour tous les bénéficiaires, sans clause d'incessibilité des actions ;
- la portion des actions soumises à condition de performance varie de 0 à 80 %, en fonction du nombre d'actions attribuées, sauf pour le Directeur Général de Sodexo dont l'intégralité des actions est soumise à condition de performance.

Les conditions de performance hors marché présentent les caractéristiques suivantes :

- pour les plans attribués jusqu'en 2015, la condition de performance hors marché est fonction d'une progression annuelle du résultat net part du Groupe Sodexo sur trois années ;
- pour les plans attribués à partir de 2016, la condition de performance hors marché est fonction d'une progression annuelle du résultat opérationnel avant éléments exceptionnels et hors effets de change sur 4 ans. Pour le plan 2018, une partie des actions Sodexo attribuées est également conditionnée par l'atteinte des objectifs de responsabilité d'entreprise.

Les conditions de performance de marché, applicables à compter du plan 2015, pour une partie des actions attribuées, présentent Les caractéristiques suivantes :

- pour le plan attribué en 2015, une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe sont soumises à un objectif de *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR mesure le rendement de l'action pour l'actionnaire sur une période donnée en prenant en compte l'appréciation du cours de Bourse et le dividende. Pour les plans attribués en 2015, le TSR de l'action Sodexo doit avoir progressé au minimum de 20 % entre le 31 août 2014 et la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2017-2018, en janvier 2018 ;
- pour les plans attribués en 2016 et 2017, une partie des actions Sodexo attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi qu'aux bénéficiaires de plus de 1 000 actions pour le plan 2017, sont soumises à un objectif TSR. Le TSR de l'action Sodexo doit être positif et surperformer l'Indice CAC 40 GR (dividendes réinvestis) publié par Euronext entre le 27 janvier 2016 et la date de l'Assemblée Générale du Groupe Sodexo statuant sur les comptes de l'exercice 2018-2019 pour le plan 2016, entre le 25 janvier 2017 et la date de l'Assemblée Générale du Groupe Sodexo statuant sur les comptes de l'exercice 2019-2020 pour le plan 2017 ;
- pour le plan attribué en 2018, pour une partie des actions attribuées aux membres du Comité Exécutif Groupe, ainsi que pour les bénéficiaires de plus de 250 actions, le TSR de Sodexo est comparé à deux *peer group*. Le premier *peer group* est composé de 12 sociétés sélectionnées pour leur taille, une activité proche et une appartenance au secteur des services communs externalisé. Le second *peer group* est composé des sociétés du CAC 40. Dans les deux cas, les actions seront attribuées en fonction du rang du Groupe Sodexo dans le *peer group*, aucune action n'étant attribuée en dessous du 3^{ème} quartile. Le cours de bourse de départ retenu sera la moyenne des cours de bourse durant les trente (30) jours calendaires précédents la Date d'Attribution du Plan. Le cours de bourse final retenu pour mesurer la performance boursière globale sera la moyenne des cours de bourse des trente (30) jours calendaires précédant la date d'appréciation de la performance qui aura lieu le 27 mars 2022.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR A LA DATE D'ATTRIBUTION

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée à la date d'attribution à partir du cours de l'action Sodexo à cette date qui a été diminuée pour tenir compte des dividendes non versés aux bénéficiaires pendant la période d'acquisition des droits et, si applicable, d'une décote d'incessibilité après la période d'acquisition. Celle-ci a été estimée en valorisant le coût d'une stratégie de vente à terme des actions incessibles et d'achat au comptant, financé par emprunt, d'un nombre équivalent d'actions cessibles, sur la base de paramètres de marché.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement soumise à un objectif de *Total Shareholder Return* (condition de performance de marché) a été évaluée à partir d'un modèle de type binomial, prenant en compte les conditions sous lesquelles les actions seront attribuées.

MOUVEMENTS SUR LES EXERCICES 2017-2018 ET 2016-2017

Le tableau suivant indique les mouvements d'actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice :

	2017-2018	2016-2017
Nombre en début de période	2 801 195	2 787 243
Attribuées pendant la période	931 880	906 845
Annulées pendant la période	(145 391)	(168 841)
Livrées pendant la période	(583 325)	(724 052)
Nombre en fin de période	3 025 219	2 801 195

La juste valeur moyenne pondérée des actions Sodexo attribuées gratuitement durant l'exercice 2017-2018 est de 66,61 euros (92,56 euros pour les actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice 2016-2017).

Le tableau suivant précise les dates d'attribution des actions Sodexo attribuées gratuitement et les hypothèses utilisées pour estimer leur juste valeur à la date d'attribution ainsi que le nombre en circulation au 31 août 2018 :

DATE D'ATTRIBUTION DU PLAN		PERIODE D'ACQUISITION DES DROITS (en années)	DUREE D'INCESSIBILITE (en années)	TAUX ATTENDU DE RENDEMENT DES DIVIDENDES (en %)	TAUX D'INTERET SANS RISQUE (en %)	TAUX D'EMPRUNT (en %)	VOLATILITE ⁽¹⁾ (en %)	NOMBRE D'ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 AOÛT
25 avril 2013	International	4	N/A	2,5 %	0,6 %	6 %		0
11 mars 2014	International	4	N/A	2,5 %	0,8 %	5,8 %		0
27 avril 2015	France	3	2	2,5 %	0,1 %	5,2 %	21 %	0
27 avril 2015	International	4	N/A	2,5 %	0,2 %	5,2 %	21 %	475 020
1 déc. 2015	France	2	2	2,5 %	0 %	4,3 %		0
1 déc. 2015	France	3	2	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	3 025
1 déc. 2015	International	4	N/A	2,5 %	0 %	4,3 %	22,5 %	3 350
27 avril 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	758 605
30 sept. 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	11 600
30 nov. 2016	N/A	4	N/A	2,5 %	0 %	N/A	22 %	10 000
20 avril 2017	N/A	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 %	839 249
14 sep. 2017	N/A	4	N/A	2,4 %	0 %	N/A	18,1 %	14 000
27 avril 2018	N/A	4	N/A	2,7 %	0 %	N/A	21,3 %	910 370
TOTAL								3 025 219

(1) La volatilité de l'action Sodexo est applicable pour la part des actions attribuées qui est soumise à la condition de performance de marché (TSR). La volatilité est déterminée à partir d'une moyenne pondérée de la volatilité historique sur 5 ans et de la volatilité implicite attendue par le marché.

4.21.3 Charge comptabilisée au cours de l'exercice

La charge comptabilisée dans le compte de résultat pour l'exercice 2017-2018 au titre des actions attribuées gratuitement est de 44 millions d'euros (contre 43 millions d'euros au titre de l'exercice 2016-2017).

4.22 Regroupements d'entreprises

Les principales acquisitions de la période sont mentionnées en note 4.6 « Ecarts d'acquisition ». Le montant des actifs acquis et passifs repris aux dates d'acquisition, évalués de manière provisoire au 31 août 2018, est résumé dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	Dont Centerplate
Immobilisations incorporelles (1)	224	236
Immobilisations corporelles	49	44
Autres actifs non courants (dont investissements clients)	27	27
Créances clients	43	33
Autres actifs courants	47	43
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	11
Dettes financières	(2)	
Autres dettes non courantes	(34)	(33)
Impôts différés nets	9	5
Autres dettes et passifs courants	(130)	(109)
TOTAL DES ACTIFS NETS IDENTIFIABLES	259	257
Ecarts d'acquisition	462	352
Engagement de rachat de participations ne donnant pas le contrôle	(2)	
Impact de la prise de contrôle des participations mises en équivalence		
CONTREPARTIE TRANSFEREE	(719)	(609)
Trésorerie acquise	26	11
Variation de dette sur acquisition de filiales	10	
IMPACT SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	(683)	(598)

(1) Y compris des ajustements négatifs dans la période de 12 mois sur des acquisitions ayant eu lieu durant l'exercice 2016-2017.

La contribution des sociétés acquises en 2017-2018 depuis leur intégration s'élève à 654 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et 35 millions d'euros pour le résultat d'exploitation. L'acquisition de *Centerplate*, principale acquisition de l'exercice 2017-2018, a été finalisée le 26 décembre 2017. Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du Groupe auraient été augmentés respectivement de 294 millions d'euros et 12 millions d'euros si *Centerplate* avait été consolidé à partir du 1^{er} septembre 2017.

Les entités acquises significatives sont mentionnées au chapitre 6 (N).

Les actifs incorporels incluent principalement les relations clients et les marques. Les durées d'amortissement de ces actifs incorporels ont été fixées par le management sur une durée maximale de 20 ans en fonction du taux d'attrition estimé pour les contrats et de la durée de vie probable des marques. L'écart d'acquisition correspond à l'écart positif entre le prix d'acquisition et le total de la juste valeur des actifs nets identifiables.

4.23 Engagements et éventualités

4.23.1 Sûretés réelles

Au 31 août 2018, en garantie des financements contractés :

- 4 543 183 actions Sodexo ont été nanties au profit de Natixis,
- 2 717 392 actions Sodexo ont été nanties au profit de CACIB
- 1 902 658 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (US\$ Notes)
- 533 266 actions Sodexo ont été nanties au profit des investisseurs américains (Euro Notes)

Soit un total de 9 696 499 actions Sodexo nanties sur les 62 250 485 actions SODEXO que détient Bellon SA.

Les engagements relatifs à des sûretés réelles (nantissement, gage sur équipement ou hypothèque d'immeuble), consenties par Sodexo SA et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles au cours de l'exercice 2017-2018 ne sont pas significatifs.

4.23.2 Engagements en matière de location simple

Les engagements donnés au titre des contrats de location simple se décomposent, par maturité, comme suit :

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Moins d'un an	144	112
De 1 à 5 ans	377	232
Plus de 5 ans	141	65
TOTAL	663	409

Il s'agit de contrats dans le monde entier, dont les dispositions sont négociées localement, qui portent essentiellement sur :

- des équipements sur sites, des équipements de bureau et des véhicules pour 109 millions d'euros (111 millions d'euros au 31 août 2017) ;
- des loyers de bureaux pour 331 millions d'euros (289 millions d'euros au 31 août 2017), comprenant notamment les engagements au titre des baux pour le siège social du Groupe Sodexo à Issy-les-Moulineaux (28 millions d'euros) et pour les bureaux de Sodexo France (46 millions d'euros) et Sodexo, Inc. (56 millions d'euros).
- des redevances minimales dans le cadre de concessions pour des sites en France et aux Etats Unis (213 millions d'Euros)

4.23.3 Autres engagements donnés

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018				AU 31 AOÛT 2017
	À MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL
Engagements de paiement donnés aux tiers	1	1		2	1
Garanties d'exploitation de sites	1	1		2	3
Garanties de bonne fin données aux clients du Groupe Sodexo	45	22	116	183	179
Autres engagements	7	15	112	134	148
TOTAL	54	39	228	321	331

Les engagements de paiements donnés aux tiers incluent principalement les engagements de financement en dettes subordonnées dans les PPP (cf. note 2.3.2) pour 1 million d'euros.

Les garanties de bonne fin accordées aux clients du Groupe correspondent à certains engagements donnés dans le cadre d'une vingtaine de contrats où, du fait de la sous-traitance, le Groupe estime qu'il pourrait être exposé au paiement d'une indemnité en cas de défaut de réalisation de la prestation. Les garanties de bonne fin sont réexaminées régulièrement par le management des entités opérationnelles. Une provision est constituée lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables. Hormis ces contrats, le Groupe estime être en mesure de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients qui bénéficient de clause de garanties de bonne fin.

Le Groupe a également des engagements de performances vis-à-vis de ses clients mais considère que ceux-ci ont plus la caractéristique de garanties d'exécution que d'un contrat d'assurance ayant pour objectif d'indemniser le client en cas de non-réalisation de la prestation (l'indemnité étant en général réservée aux cas où Sodexo n'aurait pas été en mesure de mettre en œuvre les moyens alternatifs ou supplémentaires pour satisfaire le client).

Dans les faits, compte tenu de sa taille et de son implantation, le Groupe Sodexo considère être capable de mettre en œuvre les moyens supplémentaires nécessaires pour éviter de payer des indemnités aux clients bénéficiant de telles clauses.

À ce jour, aucune provision n'est constatée dans l'état consolidé de la situation financière au titre de ces garanties.

Les autres engagements comprennent notamment la garantie que Sodexo SA a émise en octobre 2012 en faveur du Trustee afin de couvrir les obligations de Sodexo UK au titre du plan de retraite au Royaume-Uni dans la limite d'un montant de 100 millions de livres sterling pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en octobre 2024.

4.24 Informations sur les entreprises liées

Les autres transactions avec les parties liées concernent les prêts accordés, les transactions réalisées et les engagements hors bilan portant sur des entreprises associées.

(en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018			AU 31 AOÛT 2017	
	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS NETTES	
Prêts accordés	44		44	77	
ENGAGEMENTS HORS BILAN				AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
Engagements de paiement donnés aux tiers			2	1	
Garanties de bonne fin données à des clients			183	179	
TRANSACTIONS REALISEES				2017-2018	2016-2017
Chiffre d'affaires			228	401	
Charges opérationnelles				(2)	
Résultat financier			2	3	

4.25 Rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire de Bellon S.A.

Les rémunérations, avances et engagements en matière de pensions et indemnités assimilées accordés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi qu'au Directeur Général de Sodexo en poste respectivement au 31 août 2018 et au 31 août 2017 pour les exercices 2017-2018 et 2016-2017 se décomposent comme suit :

(en euros)	2017-2018	2016-2017
Rémunérations versées par Bellon S.A. aux mandataires sociaux	999 000	999 000
Jetons de présence versés par Bellon S.A. aux mandataires sociaux	210 000	210 000
Jetons de présence versés par Sodexo S.A. aux mandataires communs	220 600	179 100
Rémunérations et avantages versées par des filiales de Sodexo aux mandataires communs	851 583	751 569
TOTAL	2 281 183	2 139 669

Ces avantages incluent les jetons de présence, les rémunérations et avantages de toute nature versés (ou procurés sur la période pour des fonctions exercées) par les sociétés Bellon SA, Sodexo SA et/ou les sociétés du Groupe Sodexo.

4.26 Effectifs

Les effectifs du Groupe sont les suivants :

	AU 31 AOÛT 2018	AU 31 AOÛT 2017
TOTAL DES EFFECTIFS	460 672 ⁽¹⁾	427 277

⁽¹⁾ Dont 27 696 au titre des effectifs Centerplate.

4.27 Litiges

- La société est en litige avec l'administration fiscale brésilienne concernant la déductibilité fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté lors du rachat de VR en mars 2008. Pour mémoire, la société Sodexo Pass do Brasil avait reçu au cours de l'exercice 2016-2017 de l'administration fiscale brésilienne une notification de redressement au titre des exercices 2010 à 2012 s'élevant à 102 millions d'euros (dont 30 millions d'euros de principal et 72 millions d'euros de pénalités et intérêts de retard).

La Société conteste fermement ce redressement qui avait déjà été par ailleurs envisagé puis abandonné par l'administration lors d'un précédent contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. La Société estime sur le fond et sur la forme que l'écart d'acquisition a été valablement amorti et que la procédure a par conséquent de fortes chances d'aboutir en sa faveur, ce que ses conseils fiscaux lui confirment. Aucune provision n'avait été enregistrée au bilan à ce titre au 31 août 2017.

Ce litige a été présenté le 14 août 2018 pour un jugement de la juridiction administrative compétente. Celle-ci a tranché en faveur de la société Sodexo Pass do Brasil estimant que l'écart d'acquisition et l'amortissement correspondant ont été légitimement constatés lors de l'acquisition de VR. En effet, le jugement rendu confirme que Sodexo Pass do Brasil avait bien procédé lors du rachat de VR à l'acquisition de la structure complète d'une entreprise.

Ce jugement peut être infirmé en appel. Le Groupe Sodexo estime toutefois que les risques de changement de ce jugement sont faibles.

Par ailleurs, l'économie d'impôt générée par cet amortissement fiscal a été compensée dans les comptes consolidés du Groupe Sodexo par une charge d'impôt différé du même montant pour chacun des exercices concernés, conformément aux règles IFRS. Le solde de l'impôt différé passif correspondant s'élève à 65 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

- Le 9 octobre 2015, la société française Octoplus a saisi l'Autorité de la concurrence de pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'émission et l'acceptation des titres-restaurants, saisine assortie d'une demande de mesures conservatoires. Celle-ci visait plusieurs sociétés françaises du secteur des titres-restaurants, dont Sodexo Pass France SA.

Suite à l'audition des parties concernées, par décision du 6 octobre 2016, l'Autorité de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires mais a ordonné la poursuite de l'instruction sur le fond. Cette instruction étant toujours en cours et, en l'absence d'évaluation du risque encouru à ce stade de la procédure, aucune provision n'a été constituée à ce titre au 31 août 2018.

- Au Brésil, une différence d'interprétation oppose le Groupe Sodexo et ses principaux concurrents à l'administration fiscale sur la déductibilité des PIS/COFIN sur certains achats qui sont effectués à un taux zéro. Les procédures sont en cours devant les cours supérieures et, sur la base de l'avis de notre avocat, le groupe estime que ses chances de succès dans ces procédures sont bonnes et n'a donc pas jugé nécessaire à ce stade de provisionner les crédits déduits à ce jour.
- À la connaissance de la Société Bellon S.A., il n'existe aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou a eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Par ailleurs, le Groupe Sodexo est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités. Le Groupe Sodexo ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à la situation financière consolidée.

4.28 Événements postérieurs à la clôture

Le 13 septembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé l'attribution gratuite d'actions, en faveur de certains salariés du Groupe Sodexo, sous réserve d'une condition de présence au sein du Groupe Sodexo ainsi que, pour certaines actions, une condition de performance. Ce plan porte sur un total de 34 100 actions.

Depuis le début de l'exercice 2018-2019, le Groupe Sodexo a mené à bien deux acquisitions :

- Crèches de France, pour renforcer la position du Groupe Sodexo sur le marché des crèches en France avec l'acquisition de Crèches de France début septembre.
- Novae Restauration, pour renforcer la position de Sodexo en Suisse. Novae Restauration est un acteur clé dans les services de restauration haut de gamme en Suisse francophone, avec 700 salariés servant un réseau de plus de 80 sites clients prestigieux. Novae Restauration et Sodexo Suisse ont des portefeuilles clients et des offres complémentaires : la gamme de services de restauration premium de Novae Restauration complète la position de Sodexo en tant que prestataire de services de facilities management sur le marché suisse germanophone. Il existe un fort potentiel de synergies en termes de ventes additionnelles sur site et de développement inter-régional

Le 26 octobre 2018, un jugement a été rendu par la Haute Cour de Justice de Londres dans une affaire concernant le régime de retraite d'une autre entreprise, sur le sujet de l'égalisation des retraites minimales garanties (« Guaranteed Minimum Pension – GMP equalisation ») entre les femmes et les hommes. Ce jugement clarifie les dispositions législatives applicables et confirme l'obligation pour les fiduciaires des plans de retraite au Royaume-Uni (Trustees) de supprimer les inégalités sur les retraites minimales garanties des participants à ces plans. Cette décision pourrait concerner de nombreuses entreprises ayant un régime de retraite à prestations définies au Royaume-Uni, dont le Groupe Sodexo. Ceci pourrait ainsi avoir pour effet d'augmenter l'obligation au titre des plans de retraite du Groupe Sodexo au Royaume-Uni. Les impacts, qui seront comptabilisés le cas échéant sur le premier semestre de l'exercice 2018-2019, sont en cours d'évaluation.

5. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

5.1 Exposition aux risques sur les taux de change et d'intérêt

Les politiques du Groupe, sont conçues pour éviter toute prise de position spéculative. En outre, selon ces politiques :

- l'essentiel de l'endettement doit être contracté à taux fixe ou converti en taux fixe grâce à des instruments de couverture ;
- dans le cadre de la politique de financement, le risque de change sur les prêts en devises aux filiales et les financements externes en devise doit être couvert ;
- l'échéance des instruments de couverture ne doit pas dépasser celle des emprunts couverts.

5.1.1 Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Au 31 août 2018, comme au 31 août 2017, la quasi-totalité des passifs étant à taux fixe, l'augmentation ou la diminution de 0,5 % des taux d'intérêts n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat avant impôt ou sur les capitaux propres.

5.1.2 Analyse de sensibilité aux taux de change et exposition au risque de change sur les principales devises

Le Groupe Sodexo étant présent dans 72 pays, l'ensemble des postes des états financiers est impacté par la conversion des devises et plus particulièrement la variation du dollar US. Ces variations de change n'entraînent pas de risques d'exploitation, les recettes et les charges de chacune des filiales étant réalisées essentiellement dans la même devise.

Le Groupe a recours à des instruments dérivés pour assurer la gestion des risques auxquels le Groupe est exposé du fait de la volatilité des taux de change.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

IMPACT D'UNE APPRECIATION DE 10 % DES TAUX DE CHANGE DES DEVICES PAR RAPPORT A L'EURO (en millions d'euros)	AU 31 AOÛT 2018				AU 31 AOÛT 2017			
	IMPACT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	IMPACT SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL	IMPACT SUR LE RESULTAT AVANT IMPOT	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES	IMPACT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	IMPACT SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL	IMPACT SUR LE RESULTAT AVANT IMPOT	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES
Dollar US	828	55	40	237	871	61	42	220
Real brésilien	104	21	19	77	110	24	20	82
Livre sterling	178	10	14	83	172	6	10	72

5.2 Exposition aux risques de liquidité

Les caractéristiques des financements obligataires et bancaires utilisés par le Groupe au 31 août 2018 sont décrites en détail dans la note 4.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 août 2018, plus de 91 % de la dette consolidée du Groupe avait été empruntée sur les marchés de capitaux (87% au 31 août 2017) et le financement bancaire assurait moins de 9 % des besoins du Groupe (13% au 31 août 2017). Les échéances de remboursement des principales dettes s'échelonnent entre les exercices 2018 et 2029.

5.3 Exposition aux risques de contrepartie

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers.

La politique du Groupe est de gérer et répartir le risque de contrepartie. S'agissant des instruments dérivés, chaque transaction avec une banque doit s'appuyer sur une convention cadre de type convention AFB ou ISDA.

Le risque de contrepartie lié aux créances clients est non significatif. Compte tenu de la dispersion géographique et sectorielle du Groupe, il n'existe aucune concentration de risques portant sur les créances individuelles échues et non dépréciées. De plus, le Groupe n'a enregistré aucune évolution significative des impacts liés aux défaillances financières de ses clients au cours de l'exercice.

Le risque de contrepartie est essentiellement bancaire. Le Groupe limite son exposition au risque de contrepartie en diversifiant ses placements et en limitant la concentration du risque entre les mains de chacune des contreparties. Les transactions sont effectuées avec des contreparties de premier plan en fonction des risques pays. Un *reporting* régulier de suivi de la répartition auprès des contreparties ainsi que de leur qualité est mis en place.

Afin de réduire encore ce risque, le Groupe Sodexo a mis en place en 2010-2011, un mécanisme de *cash pooling international* entre les principales filiales, avec droit à compensation, réduisant ainsi les liquidités placées chez des tiers en les concentrant sur les holdings financières du Groupe Sodexo.

La contrepartie maximale est d'environ 14 % (11 % au 31 août 2017) de la trésorerie opérationnelle du Groupe (incluant les fonds réservés et les actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses) vis-à-vis d'un groupe bancaire dont le *rating* est A-1.

5.4 Politique de gestion des fonds propres

Le Groupe Sodexo gère ses fonds propres dans une optique de long terme visant à assurer la liquidité du Groupe Sodexo, à optimiser sa structure financière et à faire bénéficier ses actionnaires de la forte génération du *cash-flow*.

Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de prévisions de flux de trésorerie futurs ou d'équilibre de bilan afin de respecter les critères d'endettement net du Groupe définis par la Direction et communiqués au marché, à savoir notamment un ratio d'endettement net/capitaux propres inférieur à 75 %. Le taux d'endettement net est défini comme la différence entre les dettes financières brutes et la trésorerie globale qui correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux fonds réservés et actifs financiers de l'activité Services Avantages et Récompenses moins les découverts bancaires, rapportée aux capitaux propres et intérêts minoritaires.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Bellon S.A. détient 42,22 % du capital du Groupe Sodexo, société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Issy-les-Moulineaux, et 57,23 % des droits de vote exerçables.

Compte tenu notamment des actions d'autocontrôle que le Groupe Sodexo détient et de la participation dans Bellon S.A. que le groupe Sodexo détient, le pourcentage d'intérêt de Bellon S.A. dans le Groupe Sodexo ressort à 34,7%. Les principaux agrégats financiers du Groupe Sodexo sont les suivants (en millions d'euros sur la base des comptes établis selon les normes IFRS – ces agrégats sont présentés à 100%) :

(en millions d'euros)	2017-2018	2016-2017
Chiffre d'affaires	20 407	20 698
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	997	1 189
Résultat net	665	745
Résultat global	485	530

(1) Y compris la quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe.

(en millions d'euros)	Au 31 août 2018	Au 31 août 2017
Actifs non courants	7 944	7 416
Actifs courants	7 336	7 458
TOTAL DE L'ACTIF	15 280	14 874
Total capitaux propres	3 328	3 570
Passifs non courants	4 330	3 885
Passifs courants	7 622	7 419
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	15 280	14 874

Le montant total des dividendes versés par le Groupe Sodexo au cours de l'exercice s'élève à 411 millions d'euros, en prenant en compte un dividende par action de 2,75 euros, la majoration du dividende de 0,275 euro pour les actions éligibles et en déduisant l'autocontrôle.

Les principales sociétés du Groupe Sodexo consolidées à la clôture de l'exercice présentées dans le tableau ci-dessous représentent plus de 80 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe et capitaux propres de Sodexo. Les autres entités représentent individuellement moins de 0,8 % des agrégats chiffre d'affaires, résultat opérationnel, résultat net part du Groupe Sodexo et capitaux propres.

La première colonne indique le pourcentage d'intérêts, la seconde le pourcentage de contrôle. Seuls sont mentionnés les pourcentages d'intérêts ou de contrôles inférieurs à 97 %.

La lettre N désigne les sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice.

	INTERETS %	CONTROLE %	ACTIVITE PRINCIPALE	PAYS
France				
			Holding	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Avantages et Récompenses	France
			Sur Site	France
N	86 %	95 %	Sur Site	France
			Sur Site	France
			Sur Site	France
			Holding	France
			Holding	France
			Holding	France
Amérique				
			Sur Site	Brésil
			Avantages et Récompenses	Brésil

	Sodexo Facilities Services Ltda			Sur Site	Brésil
	Sodexo SAS			Sur Site	Colombie
	Sodexo Canada Ltd (consolidé)			Sur Site	Canada
N	Centerplate Canada			Sur Site	Canada
	Sodexo Chile SA (consolidé)			Sur Site	Chili
	Sodexo Soluciones de Motivacion Chile SA			Avantages et Récompenses	Chili
	Sodexo, Inc. (consolidé)			Sur Site	États-Unis
N	Centerplate Ultimate Holdings, Corp.			Sur Site	États-Unis
	Sodexo Remote Sites Partnership			Sur Site	États-Unis
	Sodexo Remote Sites USA Inc.			Sur Site	États-Unis
	Sodexo Holdings Inc.			Sur Site	États-Unis
	CK Franchising Inc.			Sur Site	États-Unis
	Sodexo Concierge Services LLC			Sur Site	États-Unis
	Circle Company Associates, LLC			Sur Site	États-Unis
	Denali Universal Services LLC			Sur Site	États-Unis
	Inspirus LLC			Avantages et Récompenses	États-Unis
	Sodexo Global Services, LLC			Holding	États-Unis
	Sodexo Pérou SAC			Sur Site	Pérou
Europe					
	Sodexo Services GmbH (consolidé)			Sur Site	Allemagne
	Sodexo Beteiligungs BV & Co. KG			Sur Site	Allemagne
	GA-tec Gebäude und Anlagentechnik GmbH			Sur Site	Allemagne
	Sodexo Services Solutions Austria GmbH			Sur Site	Autriche
	Sodexo Belgium SA (consolidé)			Sur Site	Belgique
	Imagor SA			Avantages et Récompenses	Belgique
	Sodexo Pass Belgium SA (consolidé)			Avantages et Récompenses	Belgique
	Compagnie Financière Aurore International			Holding	Belgique
	Xpenditure NV			Avantages et Récompenses	Belgique
	Sodexo Iberia SA (consolidé)			Sur Site	Espagne
N	Centerplate ISG Espana SL	60 %	60 %	Sur Site	Espagne
	Sodexo Oy			Sur Site	Finlande
	Sodexo Italia SPA (consolidé)			Sur Site	Italie
	Sodexo Nederland BV (consolidé)			Sur Site	Pays-Bas
	Sodexo Pass Česka Republika AS			Avantages et Récompenses	République tchèque
N	Centerplate UK Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Ltd (consolidé)			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Global Services UK Ltd			Holding	Royaume-Uni
	Sodexo Motivation Solutions UK Ltd			Avantages et Récompenses	Royaume-Uni
	Sodexo Ventures UK Limited			Holding	Royaume-Uni
N	Sodexo Finances USD Ltd			Holding	Royaume-Uni
	Sodexo Holdings Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Purchasing Systems Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Remote Sites Holdings Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Management Services Ltd			Sur Site	Royaume-Uni
	Sodexo Finance Designated Activity Company			Holding	Irlande
	Elder Home Care Ltd			Services aux Particuliers	Irlande
	Sodexo Pass Romania Srl			Avantages et Récompenses	Roumanie
	Sodexo AB			Sur Site	Suède
Asie, Océanie, Moyen-Orient, Afrique					
	Sodexo Australia Pty Ltd (consolidé)			Sur Site	Australie
	Sodexo Remote Sites Australia Pty Ltd			Sur Site	Australie
	Sodexo Food Solutions India Private Ltd			Sur Site	Inde
	Sodexo Shanghai Management Services			Sur Site	Chine
	Sodexo Management Company Ltd Shanghai			Sur Site	Chine
	Sodexo Services Asia			Holding	Singapour
	Teyseer Services Company LLC	49 %	49 %	Sur Site	Qatar
	Kelvin Catering Services (Emirates) LLC	49 %	49 %	Sur Site	Émirats arabes unis

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'euros HT)	PRICEWATERHOUSECOOPERS		KPMG	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Certification des comptes individuels et consolidés				
Bellon S.A.	0,1	0,1	0,1	0,1
Filiales intégrées globalement	4,9	5,5	4,1	3,9
SOUS-TOTAL	5,0	5,6	4,2	4,0
Services autres que la certification des comptes				
Bellon S.A.				
Filiales intégrées globalement	0,6	0,9	0,2	0,4
SOUS-TOTAL	0,6	0,9	0,2	0,4
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5,6	6,5	4,4	4,4